



# R O B

Rapport d'orientation Budgétaire

# 2023

## **PREAMBULE**

*Exercice traditionnel de cette nouvelle séquence budgétaire, j'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023.*

*Lors de la crise sanitaire qui a marqué les années 2020 et 2021, notre collectivité a su montrer qu'elle était résiliente, tout d'abord en s'organisant pour le maintien des activités essentielles au service public, puis lors de la reprise en fonctionnement complet de tous ses secteurs, enfin en poursuivant le déploiement de ses actions auprès de tous les usagers.*

*Cette année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine. Cette nouvelle crise mondiale a généré des tremblements dans l'économie mondiale. Aux difficultés d'approvisionnement se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d'œuvre. Nous connaissons aujourd'hui une inflation à des niveaux inconnus depuis le milieu des années 80. Cette crise entraîne bien sûr des incidences à l'échelle locale : les prix des énergies ont flambé, les matières premières et l'alimentation font l'objet de ruptures de stocks chez nos fournisseurs.*

*Notre municipalité a consenti de gros efforts pour faire face à cette nouvelle crise. Nos services, toujours aux avant-postes, s'adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions publiques restent en phase avec les attentes de la population. Dans ce contexte particulier, notre Ville a su montrer sa détermination pour poursuivre ses avancées en matière d'environnement et d'écoresponsabilité, de vie sociale et de solidarité, d'éducation, d'animation sportive et culturelle, de développement et d'aménagement.*

*Ce nouveau ROB a pour objectif de permettre aux membres du Conseil Municipal d'apprécier la situation financière de la commune, dans la perspective de la préparation du budget 2023. Il permettra la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre prochain.*

*Je remercie une nouvelle fois Patrick Ségalat, Maire-Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, et l'ensemble des élus de l'équipe municipale, qui ont, avec le soutien des collaborateurs municipaux, assuré la rédaction de ce document.*

*Bonne lecture.*

**Hervé GICQUEL**  
**Maire de Charenton-le-Pont**  
**Vice-Président du Conseil Départemental**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE</b>	<b>4</b>
A.	ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE	4
B.	SITUATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	4
<b>III.</b>	<b>LES REFORMES DE CETTE NOUVELLE LOI DE FINANCES</b>	<b>6</b>
A.	STAGNATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	6
B.	LA PÉRÉQUATION DU BLOC COMMUNAL	6
C.	CRÉATION DU FONDS VERT	6
D.	FILET DE SÉCURITÉ 2022 ET 2023	6
E.	SUPPRESSION DE LA CVAE	7
F.	RETOUR SUR LA MESURE DE LA LOI DE FINANCES 2022 SUR LA RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS	7
<b>IV.</b>	<b>LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027</b>	<b>7</b>
A.	UNE AUGMENTATION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS	7
B.	LE PACTE DE CONFIANCE	8
<b>V.</b>	<b>CHARENTON : SITUATION FINANCIERE ET PROSPECTIVE</b>	<b>9</b>
A.	LES RECETTES :	9
B.	LES DÉPENSES	13
<b>VI.</b>	<b>LES POLITIQUES SECTORIELLES</b>	<b>19</b>
A.	LA DIRECTION DU PATRIMOINE	19
B.	LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT	22
C.	L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LES AFFAIRES CIVILES	27
D.	LE POLE FAMILLE	27
E.	LE PÔLE DES SOLIDARITÉS	34
F.	LE PÔLE J.A.S.C.	35
<b>VII.</b>	<b>LA SECURITE</b>	<b>46</b>
<b>VIII.</b>	<b>L'ANIMATION – LES ASSOCIATIONS – LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>	<b>49</b>
A.	LA VIE ASSOCIATIVE	49
B.	DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNETÉ	50
<b>IX.</b>	<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉCOLOGIE URBAINE</b>	<b>51</b>
<b>X.</b>	<b>LA DETTE</b>	<b>53</b>
<b>XI.</b>	<b>LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE LA VILLE</b>	<b>55</b>

## **I. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire**.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

## **II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

### **a. Éléments de conjoncture**

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix au printemps 2020, l'économie française a connu, comme l'ensemble de l'économie mondiale, un rebond important en 2021 (+6.8%). Ceci a généré d'importantes tensions d'approvisionnement en particulier sur les matières premières. Ces dernières ont été amplifiées, début 2022, par le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Sous l'effet de mesures gouvernementales pour limiter la baisse de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité), l'inflation est restée un peu plus contenue en France que dans le reste de la zone euro.

Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, le Gouvernement a retenu les chiffres de 5.3% d'inflation en 2022 et de 4.2% en 2023 (au sens de l'indice des prix à la consommation – IPC). Il table sur une prévision de croissance de 2.7% en 2022 et de 1% en 2023.

### **b. Situation des administrations publiques**

Après une année 2021 durant laquelle les collectivités locales ont reconstitué leurs marges de manœuvre financières, l'exercice 2022 a été marqué, dès son ouverture, par une forte tension sur les dépenses fonctionnement.

La situation financière des communes s'inscrit dans la trajectoire globale des finances des administrations publiques locales.

En 2022, les recettes fiscales dégagées, notamment grâce à une revalorisation des bases importantes (+3.4%), n'ont pas suffi à compenser la hausse de prix sur les achats et la hausse des frais de personnel (revalorisation du point d'indice de + 3,5 % de la fonction publique) supportées par les communes. Ceci s'est traduit par un fort recul de l'épargne brute.

La hausse des dépenses de fonctionnement des communes a été chiffrée par la Banque Postale, en octobre, à 5,5% dont 14.7% au titre des charges à caractère général, qui intègrent les dépenses énergétiques, et 3.4% au titre des dépenses de personnel.

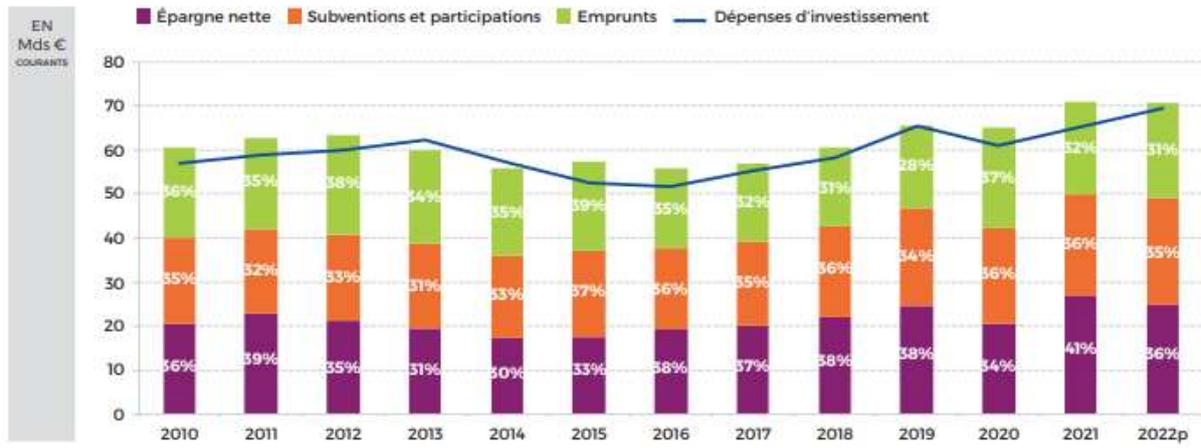
Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 3% essentiellement sous l'effet de la progression des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Après une hausse de 6% en 2021, le rythme des dépenses d'investissement reste soutenu (+7.3% prévu pour 2022).

Ces dépenses sont financées par une baisse de l'épargne et par des dotations et subventions d'investissement versées par l'Etat dans le cadre du Plan de relance notamment. Enfin, le recours à l'emprunt est en légère hausse (+2.4%).

## Financement des investissements locaux

© La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

### III. LES REFORMES DE CETTE NOUVELLE LOI DE FINANCES

En l'état actuel des discussions parlementaires lors de la rédaction de ce ROB

#### **a. Stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Le montant de la DGF inscrit au PLF 2023 est stable à périmètre constant. Il affiche, malgré tout, en nominal, une baisse de 186 millions d'euros en raison d'une reprise sur la dotation de plusieurs départements concernés par la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA).

- La DGF est fixée à 26,6 milliards d'euros :
  - o 18,3 milliards pour le bloc communal ;
  - o 8,3 milliards pour les départements.
- Comme l'année dernière, le montant global de la DGF est maintenu, cependant, des variations dans le calcul des enveloppes individuelles réparties aux collectivités persistent.

Ce chiffre ne tient pas compte de l'amendement gouvernemental, annoncé par Elisabeth Borne, prévoyant d'abonder l'enveloppe normée de la DGF à hauteur de 320 millions d'euros. Il s'agit de financer en particulier, au sein de la DGF, la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmenteront de 90 millions d'euros chacune ainsi que la dotation d'intercommunalité qui croîtra de 30 millions d'euros.

#### **b. La péréquation du bloc communal**



Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seront maintenus à leur niveau actuel, à savoir respectivement 1 Md€ et 350 M€.

#### **c. Création du fonds vert**

La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique, aussi appelé « fonds vert », doté initialement de 1,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement pour l'année 2023, a été annoncé par le Gouvernement. Cette enveloppe pourrait finalement atteindre 2 milliards d'euros. Elle permettra de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Il portera également le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 M€.

#### **d. Filet de sécurité 2022 et 2023**

Le PLF 2023 acte le prolongement du filet de sécurité énergétique mis en place par la loi de finances rectificative pour 2022.

En effet, l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a instauré un prélèvement sur recettes de l'État au profit des collectivités visant à compenser les surcoûts induits par la hausse des dépenses d'énergie, d'alimentation et du point d'indice de la fonction publique, évalué à 430 M€.

Seront bénéficiaires de cette compensation les communes et groupements respectant les conditions suivantes qui sont cumulatives :

- de fragilité financière, qui se matérialise par un niveau d'épargne brute en 2021 représentant moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement ;
- de perte d'épargne brute en 2022 d'au moins 25 % résultant principalement de la hausse du point d'indice décidée en juillet 2022 et de l'inflation des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

- Un impact de la hausse du point d'indice et de l'inflation sur l'énergie supérieur à 50 % de la baisse de l'épargne brute

Pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, seules peuvent percevoir ce versement les collectivités disposant d'un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double du potentiel financier ou fiscal moyen.

La dotation est égale à la somme de :

- 50 % de la hausse des dépenses liées à la revalorisation du point d'indice ;
- 70 % de la hausse des dépenses d'énergie et des produits alimentaires.

Le versement issu de ce dispositif sera réalisé en 2023, sa détermination repose en effet sur les variations constatées sur l'exercice 2022 qui ne seront connues qu'au premier trimestre de l'année 2023.

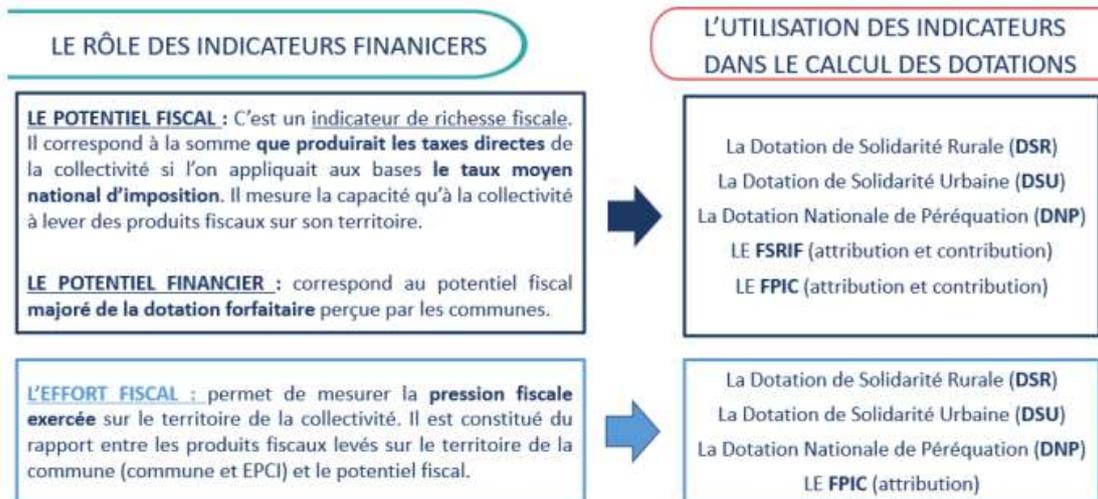
#### e. Suppression de la CVAE

Le PLF 2023 acte la suppression de la CVAE. Celle-ci se fera sur 2 années pour les entreprises. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus cette ressource et seront compensées par de la TVA. Sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont, la CVAE est perçue par la Métropole du Grand Paris.

	2023	2024 et suivant
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

#### f. Retour sur la mesure de la loi de Finances 2022 sur la réforme des indicateurs financiers

Les indicateurs financiers que sont le potentiel fiscal et le potentiel financier jouent un rôle déterminant dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation.



A partir de 2022 de nouvelles ressources devaient entrer dans le calcul du potentiel fiscal, dont :

- La moyenne des DMTO des 3 dernières années.
- La taxe locale sur la publicité extérieure.
- La majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

S'agissant de l'effort fiscal, à partir de 2022, il est constitué du rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national.

Alors que la réforme a été neutralisée en 2022, le PLF 2023 prévoit une neutralisation intégrale en 2023 s'agissant de l'effort fiscal et à hauteur de 90 % s'agissant du potentiel fiscal, conformément aux recommandations du Comité des Finances locales.

## IV. LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

### a. Une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités par année, a été définie comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>FCTVA</b>	6,70 Md€	7,00 Md€	7,30 Md€	7,50 Md€	7,40 Md€
<i>Autres concours</i>	46,45 Md€	46,31 Md€	46,59 Md€	46,87 Md€	47,17 Md€
<b>TOTAL</b>	53,15 Md€	53,31 Md€	53,89 Md€	54,37 Md€	54,57 Md€

Ce plafond a été augmenté et serait revalorisé chaque année par rapport à la précédente LPFP 2018-2022, où il pouvait connaître des baisses (2019) ou une stabilité (2022) par rapport à l'année précédente.

### **b. Le pacte de confiance**

La présentation d'un nouveau projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 est rendue nécessaire par l'achèvement au 31 décembre 2022 de la période couverte par la précédente LPFP (2018-2022). Il s'agit de définir une trajectoire de finances publiques et d'assurer les moyens de son pilotage, dans un contexte de sortie de la crise économique et sanitaire liée à la Covid-19.

Ce texte contient des dispositions qui visent à associer les administrations locales à la modération de la dynamique des dépenses publiques. Il s'agit d'agir sur la maîtrise de la progression des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales qui devront évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation.

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement</b>	+3,8%	+2,5%	+1,6%	+1,3%	+1,3%

Ces pactes de confiance concerneront les collectivités dont le budget dépasse 40 millions d'euros. La Ville de Charenton-le-Pont sera donc concernée.

Le suivi de cet objectif sera assuré au niveau de chaque catégorie de collectivités. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif.

Elles se verront alors exclues du bénéfice de certaines dotations (notamment la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)), mais aussi du futur fonds de transition écologique si celui-ci est maintenu en loi de finances pour 2023. Un décret viendra également préciser la mise en place de cette sanction.

## V. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE ET PROSPECTIVE

Nous allons présenter les recettes et les dépenses de fonctionnement afin d'en estimer le montant et ainsi déterminer l'épargne brute servant de cadre à la détermination des dépenses d'équipement pour 2022 et les années suivantes.

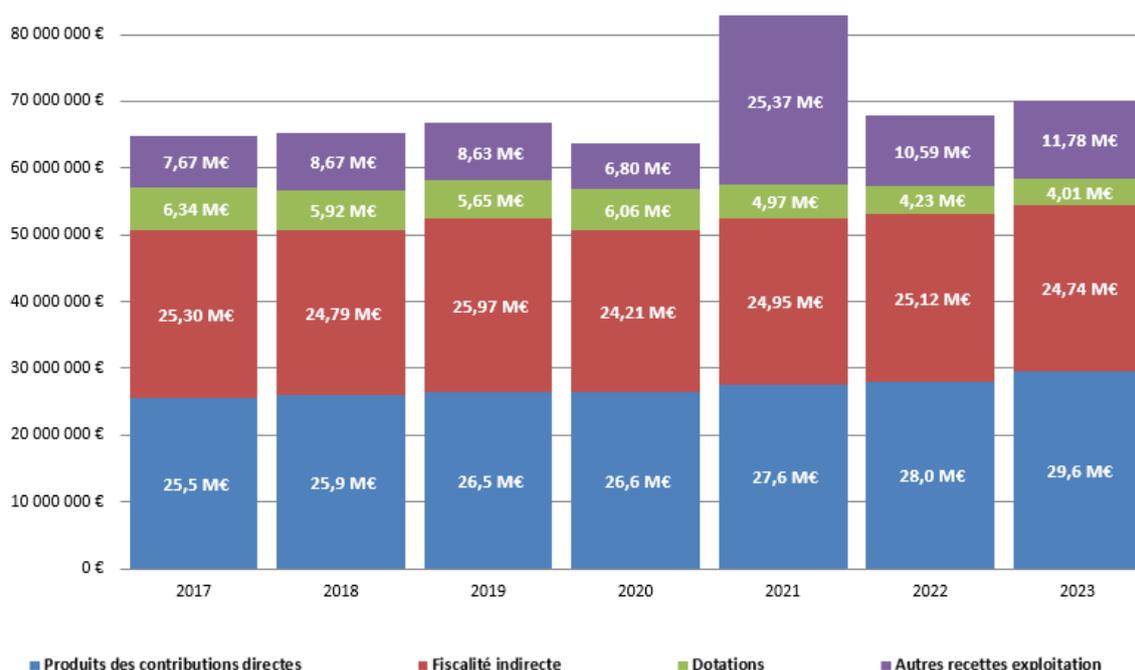
### a. Les recettes :

Elles devraient progresser moins rapidement que les dépenses et ce malgré la forte revalorisation des bases fiscales

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 82,86M€ (à relativiser du fait de la cession du terrain Jean Jaurès) en 2021 et situeraient à 67,94 M€ en 2022 Hors recette exceptionnelle, la variation des recettes serait ramenée à + 2,36 % entre 2020 et 2021,

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Rétrospective					Prospective	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Produit des contributions directes :</b> Produits des taxes d'habitation, foncière, foncière non bâti, rôles supplémentaires et surtaxe sur les résidences secondaires	25 488 636	25 932 872	26 471 855	26 557 147	27 580 715	28 000 701	29 644 780
<b>Fiscalité indirecte :</b> Attribution de compensation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe sur la publicité et DMTO	25 297 541	24 788 015	25 973 119	24 207 460	24 945 718	25 117 930	24 742 247
<b>Dotations :</b> DGF, DGD, Participations, compensations fiscales et Dotation Solidarité du Territoire	6 336 779	5 923 968	5 649 124	6 063 115	4 967 112	4 225 999	4 009 985
<b>Autres recettes d'exploitation :</b> produits des services, Produits de gestion courante, produits des cessions d'immobilisations, produits exceptionnels et atténuation de charges	7 670 002	8 672 927	8 634 677	6 803 314	25 365 121	10 594 116	11 782 600
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>64 792 958</b>	<b>65 317 782</b>	<b>66 728 775</b>	<b>63 631 035</b>	<b>82 858 666</b>	<b>67 938 746</b>	<b>70 179 612</b>
	-1,6%	0,8%	2,2%	-4,6%	30,2%	-18,0%	3,3%

### Répartition des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) :



**i. Produit des contributions directes ou un panier fiscal profondément modifié depuis 2021**



**Le coefficient de revalorisation des bases fiscales**

Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme ce fût le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée.

L'IPCH constaté en novembre 2021 étant de +3,4% par rapport à novembre 2020, le coefficient légal appliqué sur les bases 2022 est donc de 1,034 (contre 1,02 en 2021).

Selon la Banque de France, l'inflation devrait s'élever à 7,1% en 2022 puis devrait rester assez haut en 2023 à 4,20 %, avant de ralentir aux alentours de 2,70% en 2024.

**Les taux de fiscalité de Charenton restent stables :**

Calendrier de la réforme de la taxe d'habitation pour les contribuables.



En 2023 l'intégralité des ménages sera exonérée du paiement de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales.

Comme prévu par la loi de Finances 2020, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes. En découle à leur bénéfice le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ainsi, depuis 2021, le taux de référence de la TFPB est égal à la somme des taux communal et départemental.

Des taux de fiscalité à Charenton qui restent stables :

	2022	2023
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	18,07%	18,07%
<i>Evolution n-1</i>	0%	0%
Taux taxe foncière sur le bâti (TFB)	29,19%	29,19%
<i>Evolution n-1</i>	0%	0%
Taux taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	22,52%	22,52%
<i>Evolution n-1</i>	0%	0%

En 2022, la dynamique de la fiscalité s'est établie à +1,52 %, soit un produit de 28 M€ malgré un coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation selon l'indice IPC harmonisé de + 3,4 %. Toutefois, les rôles supplémentaires reçus ont été bien plus faibles car ils ne concernent désormais que la Taxe foncière et non plus la Taxe

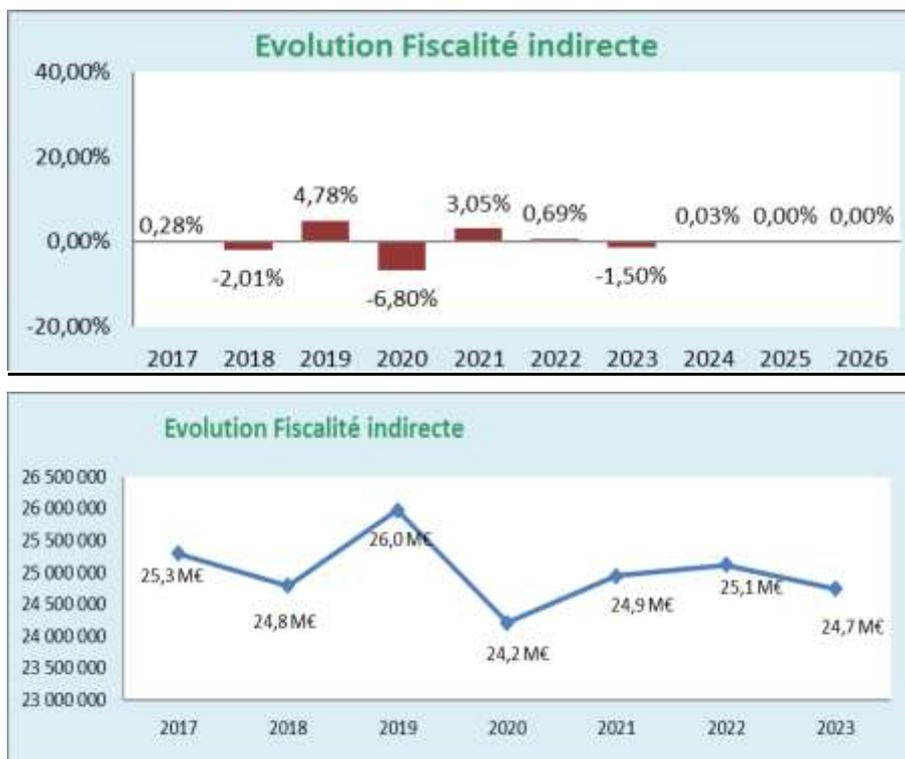
d'Habitation. D'autre part, les bases ne sont encore que provisoires. La Direction Départementale des Finances Publiques devrait très prochainement notifier aux villes leurs produits définitifs.

En 2023, le niveau retenu d'évolution de ce coefficient est de 7,10 % c'est-à-dire le niveau IPCH à fin novembre 2022.

Le niveau de fiscalité directe attendu est donc de 29,644 M€ ainsi décomposé :

- 28,178 M€ de produit sur la taxe Foncière bâti dont 3,593 M€ de coefficient correcteur
- 0,776 M€ de produit sur les résidences secondaires (taxation à un taux de 18.07 %)
- 0,147 M€ au titre de la majoration de 20 % sur les résidences secondaires
- 0,004 M€ de produit sur la taxe foncière non bâtie

## ii. Fiscalité indirecte



Compte tenu notamment des effets induits liés à la crise sanitaire, la fiscalité indirecte s'est contractée fortement en 2020 (- 6,80%) pour s'établir à 24,21 M€.

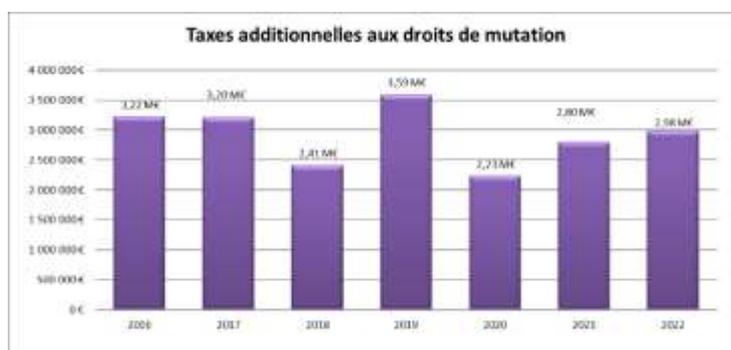
Elle devrait atteindre un niveau de 25,18 M€ en 2022 et 27.74 M€ en 2023.

## L'attribution de compensation

Elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. Pour 2022 et les années suivantes, elle resterait stable à 21,24 M€.

## Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les DMTO tels que projetés pour l'année 2022 s'établiront à 2,98 M€. Ils sont restés très dynamiques après la chute de plus de 1,45 M€ liée à la crise sanitaire sur l'exercice 2020. Compte tenu d'un ralentissement du marché immobilier, nous projetons un niveau de DMTO de 2,6 M€ pour 2023.2.c) La taxe sur l'électricité



## La taxe sur l'électricité

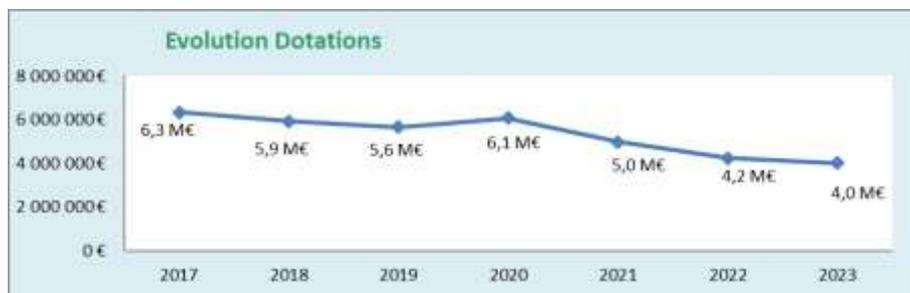
La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les Communes et payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Elle est estimée à 0,55K€ en 2022 et resterait stable à 0,56K€ à partir de 2023.

## La taxe de séjour

Après les améliorations connues en 2021 le produit devrait retrouver un niveau classique de 2,75 K€ à partir de 2022 et années suivantes.

### iii. Chute des dotations

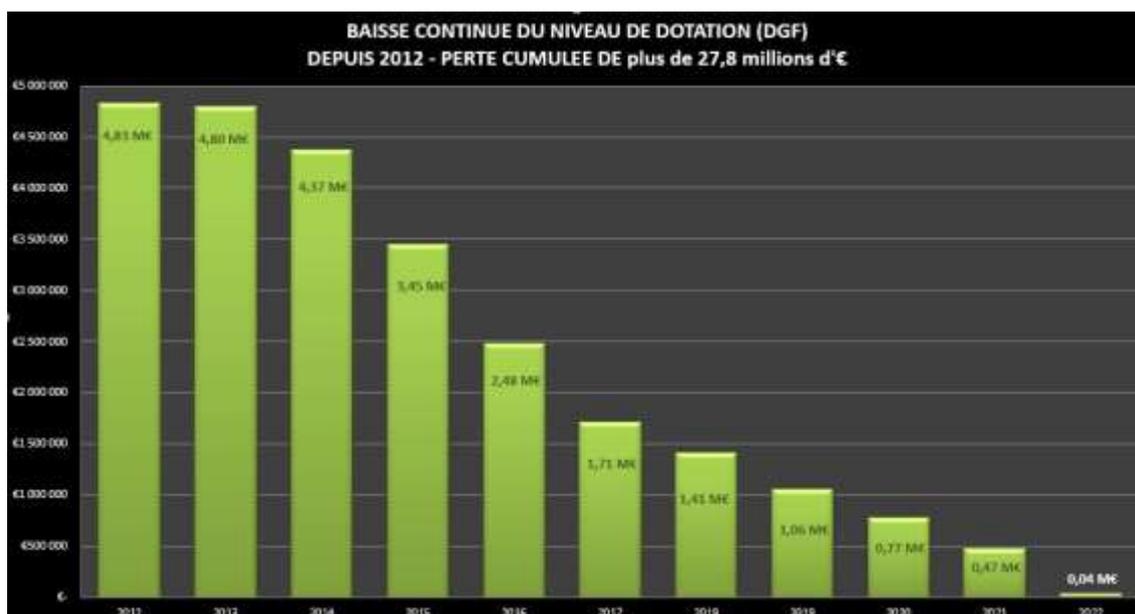
Les dotations devraient enregistrer un niveau de 4,22 M€ en 2022 et 4,01 M€ en 2023.



## La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En 2020 la DGF a été notifiée pour un montant de 773 K€. Le prélèvement opéré provenait de l'écrêtement effectué sur les communes dont le potentiel fiscal par habitant au titre de l'année précédente est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal constaté pour l'ensemble des communes.

Cet écrêtement a entraîné une ultime chute de cette dotation qui s'élève à seulement à 471 k€ en 2022, dernière année de versement de la DGF pour Charenton.



## Les participations extérieures

Il s'agit des subventions de fonctionnement du Département et principalement de la CAF au travers du Bonus Territoire et de la Prestation Sociale Unique (PSU).

Elles devraient s'établir à 3,63 M€ en 2022 et à 3,46 M€ en 2023.

## Les compensations fiscales

En 2020 la ville percevait 1,490 M€ de compensations fiscales (grâce à une dotation exceptionnelle de 783 k€ au titre de la perte de recettes fiscales générées par la crise covid).

L'exercice 2021 a vu ce montant nettement diminuer pour n'atteindre que 480,2k€ suite à l'intégration dans le « CoCo » des compensations de TH.

Deux recettes majeures : 229,8 K€ au titre de la compensation suite à l'exonération par l'Etat de la moitié des valeurs locatives des locaux industriels et 235 k€ au titre d'une avance sur pertes fiscales exceptionnelles au titre de 2021.

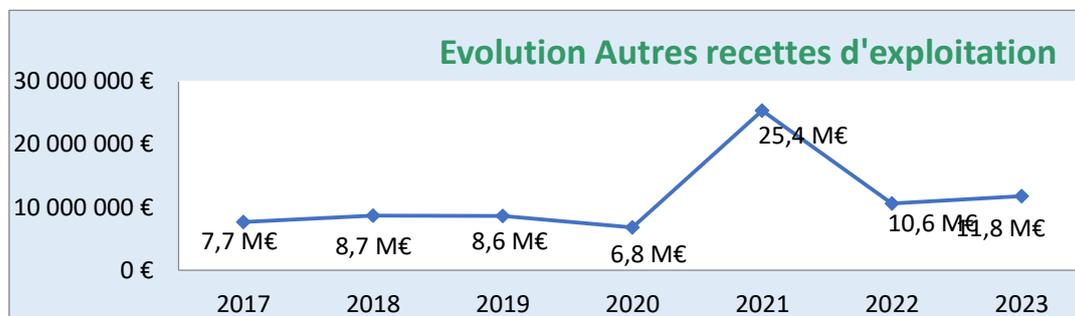
À compter de 2022, les compensations se limiteront à celles relatives aux locaux industriels et à la Taxe Foncière, qui évolueront au rythme des coefficients de revalorisation des valeurs locatives.

#### iv. Les autres recettes d'exploitation

Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

Elles se situaient en 2021 à un niveau fort du fait de la cession foncière de l'ex-LEP Jean-Jaurès.

Établies à 10,6 M€ en 2022, elles devraient évoluer à 11,8 M€ en 2023 du fait de la revalorisation des produits des services et des produits de cessions qui passeront de 2,53 M€ à 3,2 M€ (revente à un bailleur social du 170 rue de Paris acquis en 2022).

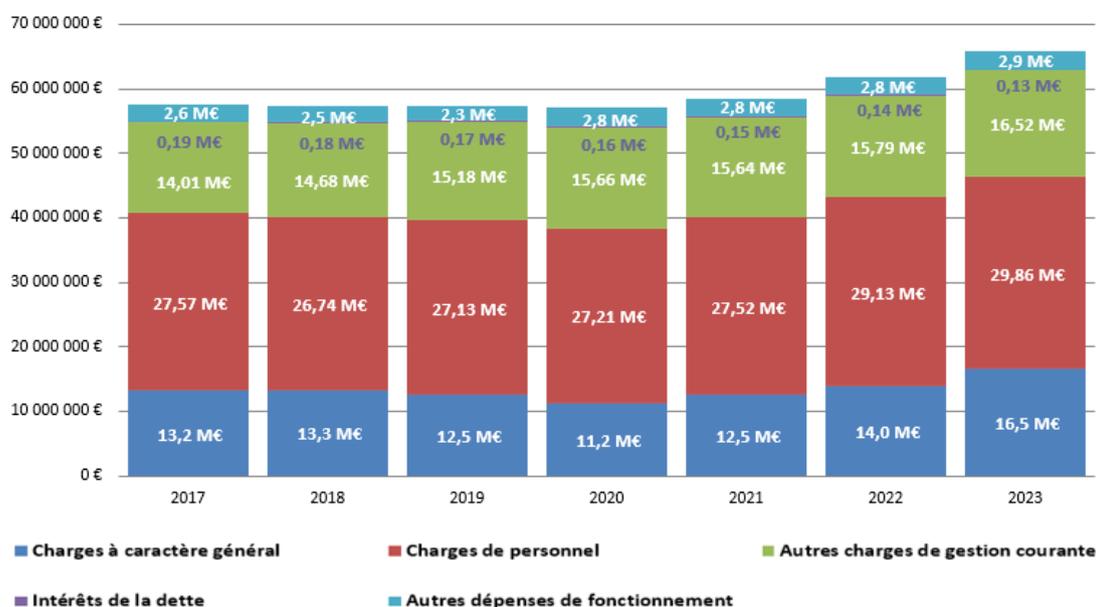


#### b. Les dépenses

Elles se répartissent selon 5 natures principales :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Rétrospective					Prospective		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Charges à caractère général (chap 011)	13 200 240	13 291 210	12 502 731	11 168 047	12 460 726	13 980 898	16 514 040	
Charges de personnel (chap 012)	27 567 547	26 738 105	27 133 432	27 205 531	27 523 026	29 133 378	29 861 712	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	14 007 651	14 679 802	15 178 156	15 662 264	15 642 568	15 794 837	16 517 063	
Intérêts de la dette (art 66111)	193 782	183 538	172 953	162 012	150 702	140 710	130 319	
Autres dépenses de fonctionnement (dont chapitre 014)	2 568 505	2 518 072	2 297 306	2 827 950	2 755 894	2 752 132	2 913 262	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>57 537 725</b>	<b>57 410 727</b>	<b>57 284 578</b>	<b>57 025 805</b>	<b>58 532 916</b>	<b>61 801 955</b>	<b>65 936 397</b>	
Taux d'évolution n-1		0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,5%	2,6%	5,6%	6,7%

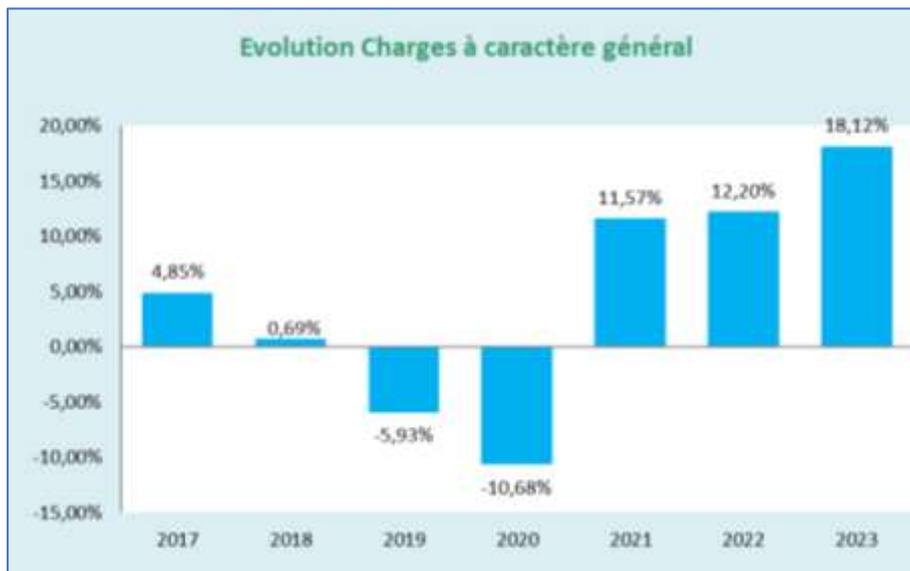
Graphique :



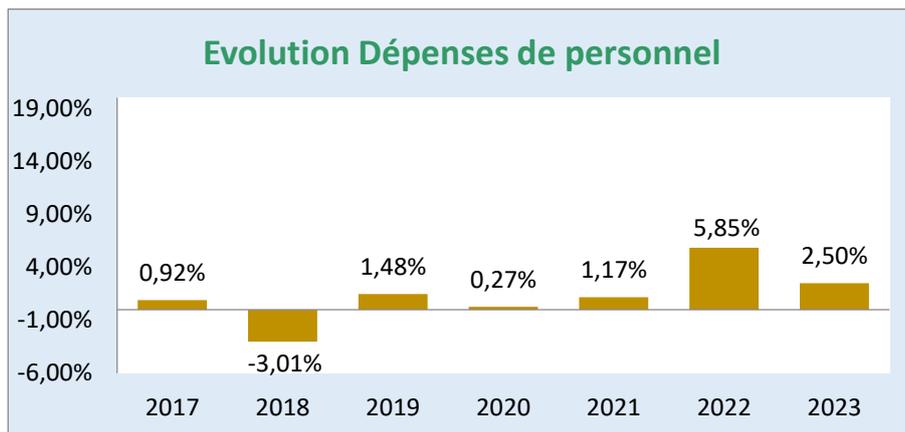
### i. Les charges à caractère général

En 2022, elles sont estimées à 13,98 M€, sachant que les prévisions budgétaires sur les dépenses énergétiques devraient être presque totalement consommées du fait de l'inflation pesant sur une grande partie des dépenses.

En 2023, le chapitre 011 risque encore d'augmenter sous l'effet conjugué de l'incertitude sur les prix de l'énergie ainsi que sur la poursuite de la hausse des fournitures, services et travaux.



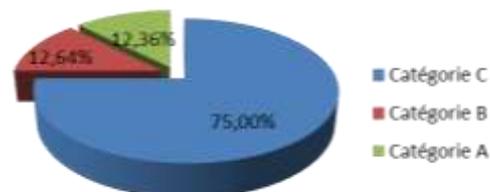
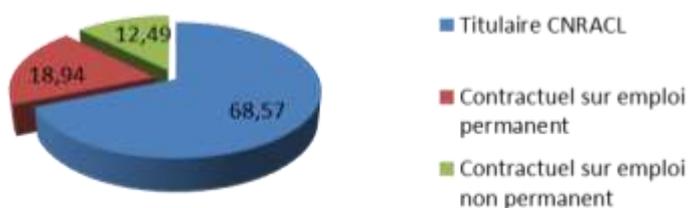
## ii. Les charges de personnel



### Structure des effectifs au 31.12.2021

665 agents employés par la collectivité

Répartition des agents par catégorie



### L'évolution des dépenses de personnel

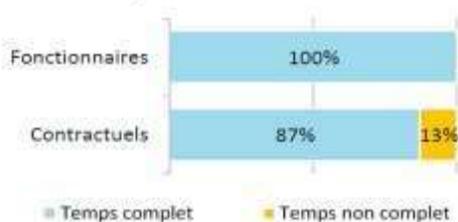


Les faits marquants :

L'augmentation des dépenses de personnel a été de 0,27 % en 2020 et est estimée à 1,01 % en 2021.

En 2022, augmentation de la valeur de point de 3.5 % à compter de juillet sur le traitement de base des agents ainsi que le régime indemnitaire. Suite à la mise en place du RIFSEEP sur la paie de juillet.

#### ➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



#### ➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



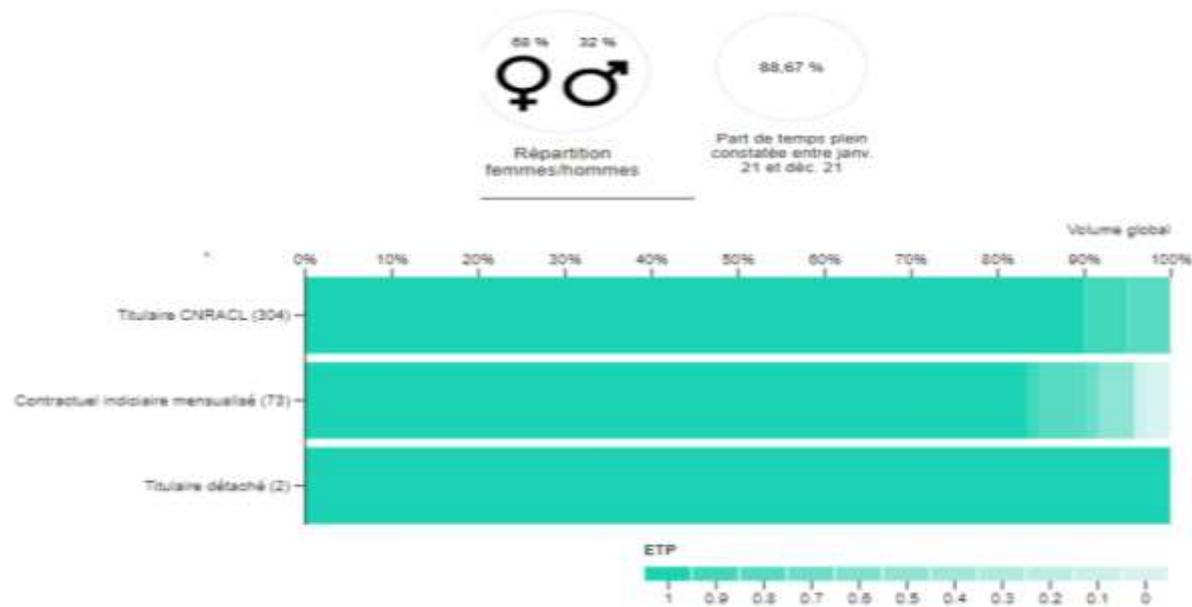
## La structuration des dépenses de personnel

	2019	2020	2021	2022
Détail de la masse salariale	Total	Total	Total	Estimation Total fin décembre 2022
Traitement	13 507 K€	13 530 K€	13 579 K€	13 975K€
Primes et indemnités	4 683 K€	4 823 K€	4 982 K€	5 258 K€
NBI	80 K€	79 K€	72 K€	74 K€
SFT	165 K€	148 K€	151 K€	152 K€
Vacations	712 K€	675 K€	609 K€	720 K€
Heures Supplémentaires	297 K€	286 K€	247 K€	321 K€
Avantages nature	33 K€	36 K€	40 K€	39 K€
<b>Brut</b>	<b>19 478 K€</b>	<b>19 577 K€</b>	<b>19 681 K€</b>	<b>20 539 K€</b>
Urssaf + ASSEDIC	3 537 K€	3 558 K€	3 749 K€	4 220 K€
Retraite	3 810 K€	3 777 K€	3 731 K€	3 824 K€
CDG + CNFPT	226 K€	203 k€	212 k€	245 k€
<b>Charges Patronales</b>	<b>7 573 K€</b>	<b>7 539 K€</b>	<b>7 691 K€</b>	<b>8 289 K€</b>
<b>Autres dépenses de personnel</b>	<b>83 K€</b>	<b>89 K€</b>	<b>152 K€</b>	<b>135 K€</b>
<b>Totaux Réalisés</b>	<b>27 133 K€</b>	<b>27 206 K€</b>	<b>27 482 K€</b>	<b>28 963 K€</b>

## les Heures Supplémentaires (arrêtées au 30 novembre 2022)

Heures supplémentaires	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
> 14 h	16 475.95	25 459.16	29 462.74	32 430.44	10.07 %
De jour	107 749.84	86 957.82	73 094.62	97 424.00	33.28 %
Dim & J.F	105 678.58	86 957.82	67 651.03	80 959.46	19.67 %
Nuit	67 130.85	77 041.81	48 486.34	97 887.92	101.89 %
<b>Totaux</b>	<b>297 035.22</b>	<b>285 829.68</b>	<b>248 847.89</b>	<b>308 704.45</b>	<b>24.05 %</b>

## Durée effective de travail dans la commune



### iii. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)



Elles ont évolué de 3,19 % en 2020 passant de 15,18 à 15,66 M€ en 2021.

Elles devraient enregistrer un niveau de 15,94 M€ en 2022.

A partir de 2023, elles devraient fortement évoluer à 16,52 M€ du fait de sa composante FCCT.

Si en 2022, la commune a été exonérée par le Territoire de la revalorisation des bases sur la part « fiscalité ménages » pour plus de 200 K€, cette revalorisation va s'appliquer à hauteur de 7,10 % en 2023.

C'est pourquoi, la somme versée au Territoire sera majorée de 650 K€ à 12,49 M€.

### iv. Les autres dépenses de fonctionnement

#### La péréquation horizontale

La contribution totale 2023 pour notre commune sera de 2,3 M€ répartie en FPIC (1,4 M€) et FSRIF (0,96 M€)

Les dépenses de péréquation auront coûté fin 2023 plus de 20,6 millions d'€ à la ville depuis leur instauration.



#### Les amendes de police

La loi MAPTAM introduit depuis l'exercice 2017 une nouvelle répartition du produit des amendes de police, ainsi que des obligations de reversement à la Région et à IdFM. Ainsi la ville a assuré le reversement de 93k€ en 2020 et 498k€ en 2021 à ces deux organismes.

Il s'agit donc d'un prélèvement sur recettes que la ville a du assurer à hauteur de 221 K€ en 2022 et à hauteur estimée de 239 K€ en 2023.

## LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

La programmation pluriannuelle :

	Dépenses :			
	10,76	12,98	8,88	
	Montant 2023 (M€)	Montant 2024 (M€)	Montant 2025 (M€)	
Patrimoine bâti et espaces publics : PGER	2,70	2,70	2,70	
Modernisation des outils numériques et mobiliers	0,65	0,65	0,65	
Optimisation des performances énergétiques des bâtiments	1,20	1,20	1,20	
Déploiement plan vélo (réseau de pistes cyclables sur l'ensemble de la ville)	0,90	0,90	0,05	
Prévision pour préemption diversité commerciale	0,35	0,35	0,35	
Ravalement école Aristide Briand et Valmy	0,70	1,50	1,50	
Financement des ascenseurs de la résidence Bobillot Sellier	0,28	0,28	0,28	
Comblement de carrières	0,10	0,10	0,10	
Construire un nouvel espace vert en coeur de ville (centre ville, Hôtel de Ville)	0,20	0,70	-	
Programme d'adaptabilité des bâtiments et espaces publics	0,15	0,15	0,15	
Modernisation de l'éclairage public	-	-	-	
Programme de vidéoprotection de la ville et d'adaptation des locaux de la Police Municipale)	0,35	0,50	0,25	
Modernisation des bâtiments scolaires et amélioration de la qualité de l'air intérieur		0,15	0,15	
Modernisation des équipements sportifs (gymnase Maurice Herzog)	0,45	-	-	
Modernisation des équipements sportifs (vestiaires et stade Henri Guérin)	0,20	0,80	-	
Transformation locaux rue Marty	0,50			
Aménagement parking Jaurès	0,50	0,50		
Provision acquisitions	1,00	1,00		
Surcharge foncière	0,25			
Aménagement végétalisé la Coupole	0,13	1,50	1,50	
plan de végétalisation et création de nouveaux espaces plantés	0,15	-	-	
	FCTVA	1,79	2,16	1,48
	Subventions	1,79	2,16	1,48
	Fonds propres	7,17	8,65	5,92
	Total financement :	10,76	12,98	8,88

### Les recettes propres d'investissement

Plusieurs recettes s'inscrivent dans cette catégorie :

- Le FCTVA visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement : il est lié aux réalisations de l'année N-1
  - o Pour 2020, il a été de 772 K€ et a été perçu en 2021.
  - o Pour 2021, il a été arrêté à 928 k€ et a également été perçu sur l'exercice 2021.
  - o Il est estimé pour 2022 à 3 621 k€.
- Les subventions

L'ensemble des partenaires financiers sont sollicités pour chaque opération : Etat, Région Ile de France, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Territoire ParisEstMarne&Bois, ADEME, SIPPAREC, SIGEIF, Fédérations sportives, Agence du Sport, OFB, DRAC ... avec pour objectif de financer en moyenne 20% du montant des opérations,

- Les Taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement, taxe du plafond légal de densité ....) pour un montant estimé à 72 k€ de 2020 à 2022

## **VI. LES POLITIQUES SECTORIELLES**

### **a. La DIRECTION DU PATRIMOINE**

#### **i. Les Bâtiments communaux**

##### **Bilan 2022 :**

- Travaux de rénovation de la piscine :

Les travaux de rénovation ont été réceptionnés en mai 2022. La fosse reste à remettre en service.

Parallèlement, des travaux de réfection des ravalements des façades du complexe incluant également les façades du gymnase Nelson Paillou et du marché couvert ont été réalisés.

- Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :

Le chantier a été réceptionné en avril 2022.

- Ravalement de l'École maternelle Valmy et réfection de l'étanchéité :

Une consultation a été réalisée au dernier trimestre pour désigner le Maître d'œuvre.

Les travaux d'étanchéité ont été réceptionnés en octobre 2022.

L'opération de ravalement est à l'étude en vue d'une réalisation en 2023, principalement pendant la période estivale.

- Divers travaux en entreprises :

Création d'un bureau pour les contremaîtres voirie au premier étage du CTM, travaux de peinture dans les cages d'escaliers et circulations, création d'une plateforme supplémentaire pour le magasin

Mise en place de systèmes de rafraîchissement à la crèche des Bordeaux durant l'été.

Divers travaux d'aménagement dans la section des bébés et des grands à la crèche Dorlanne, remplacement du sol du multi-accueil Bercy.

Travaux d'étanchéité à l'école maternelle Port aux lions, remplacement des portes extérieures aluminium à l'école de la Cerisaie, occultation de la grille séparative avec NDM parc de Conflans.

Travaux de peintures à l'école maternelle du Port aux lions, travaux de peinture dans les loges du théâtre, réfection du flocage de la salle multimédia à la médiathèque des quais, câblages informatiques au Conservatoire, remplacement d'alarmes intrusion et installation de passerelles en vue de passer les sites en full IP, mise en place de protection solaire à l'école Pasteur.

Rénovation du commerce 53 rue de Paris.

- Interventions dans le cadre du suivi, de la maintenance des bâtiments tous corps d'état par la régie :

2 014 demandes d'interventions menées et clôturées par la régie municipale entre le 1er janvier et le 30 novembre 2022, tous corps d'état.

##### **Perspectives 2023**

- Travaux de rénovation de la piscine et ravalement des façades du complexe sportif Nelson Paillou :

Réception définitive de la fosse de plongée fin janvier 2023.

- Ravalement de l'École élémentaire Aristide Briand, amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air :

Un bureau d'étude est missionné sur cette opération. La phase Diag/ APS a été présentée et des premières estimations sont soumises à décision auprès de la Maîtrise d'ouvrage.

Après validation du scénario et de l'enveloppe financière, préparation du dossier de financement par les organismes subventionnant ce type d'opération (Région, Métropole du Grand Paris, Etat ...) puis lancement de la phase APD, dépôt de la déclaration pour les travaux de ravalement, Phase projet et dossier de consultation des entreprises à réaliser au second semestre 2023, les travaux pourraient débuter en 2024

- Ravalement de l'École maternelle Valmy et réfection de l'étanchéité :

Après notification du marché de maîtrises d'œuvre, études de diagnostic à lancer, proposition d'un projet de ravalement, dépôt de la déclaration pour les travaux de ravalement, début des travaux visé pour l'été 2023.

- Agrandissement du CSU :

Après notification du marché de maîtrises d'œuvre, études de diagnostic à lancer sur la base de l'esquisse réalisée par le bureau d'études techniques interne à la ville, suivi des phases, APS, APD, PRO, DCE et consultation des entreprises à lancer pour un début de travaux second semestre 2023

- Aménagement du 14 bis rue Marty :

Suivant proposition d'aménagement du BET interne à la ville, attribution de la mission à un Maître d'œuvre, études, consultations ou mise en concurrence des entreprises détentrice d'un marché à bons de commandes, début des travaux second semestre 2023

- Travaux de réfection de la salle d'escrime :

Il s'agit de travaux de réfection de la salle d'escrime, travaux d'embellissement et de remise aux normes de pistes d'escrime à réaliser sur une période de 2 à 3 mois avec les entreprises ayant des marchés à bons de commandes

- Travaux de réfection du gymnase Maurice Herzog :

Il s'agit de travaux de réfection du revêtement de sol, de travaux de peinture et de reprise des éclairages de la salle multisport.

- Lancement des études dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique :

Le CPE actuel arrivant à son terme en 2023, la collectivité travaille sur la procédure de consultation afin de retenir un nouveau prestataire dans le cadre d'un deuxième CPE. Le contrat inclut une proposition d'investissement équivalente à 3.1 M€ et vise une économie de 15% supplémentaires au 28% du premier CPE, sur la globalité des consommations tous types d'énergies confondues. Ce CPE devra inclure également la rénovation d'équipements techniques et contiendra propose en tranche optionnelle la possibilité d'installer de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation d'énergie, et éventuellement la revente des surplus.

- Divers travaux en entreprises :

Des travaux de reprises d'étanchéité sont proposés dans le cadre du PGER au BP 2023 : Finalisation de terrasses au centre Marius Delcher, reprise d'étanchéité du CTM, reprise de terrasses à l'école du Port aux lions

Des travaux de modifications des éclairages sont proposés dans de nombreux bâtiments et en cohérence avec les démarches d'économies d'énergies.

Travaux de réfection des sols, peintures et petits aménagements divers sont demandées pour les équipements scolaires, crèches, locaux associatifs, locaux administratifs, locaux culturels.

Demande pour la réalisation de travaux de réaménagements de la salle de change des bébés à la crèche du petit château, ainsi que demande de création d'un poste de change supplémentaire dans la section des grands à la crèche Dorlanne.

## ii. La Voirie

### **Bilan 2022**

- Vidéo protection (infrastructure et génie-civil) :

Poursuite du déploiement du système de vidéo protection avec la mise en place de nouvelles caméras : rue Labouret et secteur de la Place Henri IV, rue de la Cerisaie – P. Eluard.

- Réalisation du Plan Vélo : année 1

La Ville a lancé la réalisation des travaux pour l'année 1 du plan triennal après obtention des financements faisant l'objet de dossiers de demande de financement : Traitement des points sensibles du programme (partie année 1), travaux de marquage au sol et d'installation de la signalisation verticale, développement de l'offre stationnement (arceaux vélos, abris sécurisés...), équipements connexes (station de gonflage et de réparations, rails vélos, compteurs...)

- Réaménagement du parvis commercial des 14 et 16 rue Victor Hugo :

La Ville a réalisé en concertation avec le bailleur 3F le réaménagement de l'espace public situé devant les 14 et 16 rue Victor Hugo de manière à augmenter l'attractivité des commerces existants, à favoriser les cheminements piétons et à paysager l'espace en augmentant la surface végétalisée des trottoirs. Ce projet répond également aux attentes du Plan Vélo avec la création d'une piste cyclable.

- Rue du Pont :

La Ville réaménage l'espace public de la partie de la rue du Pont située entre le quai des Carrières et la rue de Paris avec pour objectif de paysager l'entrée de ville, de végétaliser le parvis formé devant les nouveaux immeubles et commerces afin d'accroître l'attractivité commerciale du secteur. Ce projet s'intègre également dans le cadre du Plan Vélo avec la création d'une piste cyclable.

- Avenue Jean Jaurès

Le chantier de réaménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue Stinville et la rue Victor Basch s'est achevé à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 avec la création de jardinières devant la nouvelle piscine municipale ainsi que le long du groupe scolaire Aristide Briand.

- Etudes sur réaménagement d'espaces publics :

La Ville a engagé des études sur la requalification de certains espaces publics

- le quartier regroupant la place de la Coupole et la place des Marseillais,
- la Cour de l'Hôtel de Ville,
- le square du 11 Novembre
- le parvis de la Médiathèque.

En outre, des études ont été lancées concernant la requalification du stade Henri Guérin.

- Divers interventions et travaux :

Rénovation de trottoirs, de chaussées, fils d'eau, bordures, revêtements, création de marquage au sol, acquisition de mobilier urbain et matériau divers pour la régie Voirie,

- Requalification rue des Bordeaux, entre rue de Conflans et rue Saint Pierre :

Création de jardinières végétalisées, rénovation de trottoirs, réfection de la bande de roulement et reprise de l'aire de livraison,

- Requalification des trottoirs Avenue de Gravelle, entre rue C. Mouquet et rue de Valmy :

Reprise des bordures et réfection intégrale des asphaltes.

### **Perspectives 2023**

- Vidéo protection :

Poursuite du déploiement du système de vidéo protection avec la réalisation des travaux d'infrastructure et de génie-civil nécessaires à l'installation de nouvelles caméras

- Gestion patrimoniale de l'espace public :

La Ville de Charenton Le Pont projette de poursuivre la géolocalisation des réseaux dont elle a la charge, notamment son réseau de vidéoprotection et de signalisation lumineuse tricolore.

- Etudes sur réaménagement d'espaces publics :

Poursuite par des études de requalification des espaces publics (places de la Coupole et des Marseillais, Cour de l'Hôtel de Ville, square du 11 Novembre, parvis de la Médiathèque).

- Rue du Pont :

Fin des travaux de requalification des espaces de la rue du Pont se concrétisant par la création de jardinières végétalisées, le pavage des espaces de cheminement, la création d'une piste cyclable, la réalisation de bornes arrêt minute et la reprise des éclairages.

- Réalisation du Plan Vélo : année 2

Poursuite par la Ville de la réalisation des travaux pour l'année 2 du plan triennal : Traitement des points sensibles du programme (partie année 2), travaux de marquage au sol et d'installation de la signalisation verticale, développement de l'offre stationnement (abris sécurisés...), équipements connexes (rails vélos, compteurs...).

- Avenue Jean Jaurès

Il s'agit de la continuité des travaux engagés en 2022 sur l'Avenue Jean Jaurès pour répondre aux objectifs définis dans le cadre du Plan Vélo.

- Square du 11 Novembre :

La Ville envisage de réaliser des travaux de requalification des espaces se traduisant par une refonte de la végétalisation et des espaces de vie

- ETUDES de requalification du stade Henri Guérin :

Poursuite par la Ville des études de requalification du terrain et de gestion des eaux pluviales. Réflexion sur la modernisation de l'éclairage public

### **iii. Nature et Jardins**

#### **Bilan 2022**

- Traitement des accès de la résidence Bobillot - quai des Carrières

Le projet consistait en un traitement analogue à celui effectué en 2021 de la première entrée de la résidence Bobillot. Ainsi les 2 autres accès ont été aménagés de façon paysagère permettant d'augmenter la surface végétalisée des trottoirs.

- Rue de Verdun entre l'avenue de la Liberté et la rue Fragonard :

Il a été réalisé la végétalisation du trottoir côté Nord en reliant les différentes fosses d'arbres existantes.

- Rue du Port aux Lions / quai des Carrières :

Il s'agissait de compléter la végétalisation entreprise en 2021 sur le trottoir Est de la rue du Port aux Lions de façon à étendre le maillage de la trame verte.

- Cimetière Valmy :

La Ville a poursuivi la végétalisation du cimetière en traitant en particulier la déminéralisation de l'allée desservant le columbarium.

## **Perspectives 2023**

- Travaux square du 11 Novembre :

Il s'agit de la requalification des espaces de vie

- Travaux Parvis de la Médiathèque :

Il s'agit d'intégrer de la végétalisation afin de limiter les îlots de chaleur

- Travaux de désimperméabilisations des sols :

Ces opérations concerneront la Place A. Briand avec la plantation d'arbres et de plantes vivaces ainsi que la Place d'Astier avec traitement des fosses d'arbres

- Cimetière Valmy :

La Ville de Charenton Le Pont poursuivra la végétalisation du cimetière en traitant en particulier la déminéralisation de l'allée desservant le columbarium.

### **iv. Garage**

#### **Bilan 2022 et Perspectives 2023**

- Achats de Véhicules

Poursuite du renouvellement du parc de véhicules en développant l'achat de véhicules à énergie propre et en tenant compte de la mise en place progressive de la Zone à Faible Émission (ZFE) et de ses restrictions de circulation programmées en termes de vignettes Crit'Air.

### **v. Éclairage Public**

#### **Bilan 2022**

- Marché de Performance Énergétique :

La Ville de Charenton Le Pont s'est engagée depuis 2020 dans un programme de modernisation de son réseau d'éclairage public en inscrivant la démarche dans un Marché de Performance Énergétique. En 2022, la Ville a poursuivi le renouvellement de son patrimoine d'éclairage public en remplaçant les anciennes sources lumineuses par du matériel à Led (phase finale du programme triennal). En 2022, la Ville a engagé la phase 3 de son plan de modernisation du réseau d'éclairage public.

- Marché de Mobiliers Urbains

Une étude a été menée après désignation d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour analyser le devenir possible du futur marché de mobilier urbain avec publicité.

Le rapport de l'AMO a été établi. La procédure d'adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) au niveau Territoire Paris Est Marne et Bois a été validé. A l'issue de l'adoption du RLPi, la Ville de Charenton le Pont a engagé la procédure de renouvellement du contrat relatif au mobilier urbain.

## **Perspectives 2023**

Recherche d'économie d'énergie par la modernisation de l'éclairage du stade Diagana

### **b. la DIRECTION de l'AMENAGEMENT**

#### **i. Urbanisme - Études et Faisabilités : les opérations stratégiques**

- Charenton-Bercy



## Bilan 2022

Le Contrat d'Intérêt National (CIN) signé le 24 novembre 2016 entre l'Etat, la Ville, les acteurs publics et privés présents sur le quartier de Bercy, Grand Paris Aménagement et l'EPT se poursuit.

Ce dernier réaffirme les enjeux d'aménagement du secteur Charenton-Bercy :

- Partage et acceptation des contraintes en vue de la définition d'un périmètre opérationnel
- Définition d'une programmation
- Détermination des actions à conduire
- Détermination d'un phasage de ces actions

En 2017, la Ville s'était inscrite dans la démarche d'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » initié par la Métropole du Grand Paris. Un jury s'est tenu en février 2018 pour désigner le lauréat UrbanEra, une entité du groupe Bouygues Immobilier.

A partir de février 2018, le projet d'aménagement et de renouvellement urbain du secteur de « Bercy » à Charenton est entré dans sa phase active.

Grand Paris Aménagement, à l'issue de sa prise d'initiative en mars 2018, s'est constitué aménageur de cette opération.

Le projet porte sur un périmètre de près 12 hectares et la création d'environ 400 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. L'objectif de la municipalité de Charenton-le-Pont est de répondre aux enjeux principaux de désenclavement du quartier, tant vers le centre de Charenton, que vers Paris ou encore la Seine.

Conformément à la charte écoquartier signée le 12 décembre 2019, le projet Charenton-Bercy reste axé sur les innovations et l'ambition environnementale. Le quartier sera exemplaire en termes de **développement durable**, en particulier sur les bâtiments et les espaces publics. L'opération développera de nombreuses thématiques environnementales : la gestion des ressources, les mobilités douces, la végétalisation du quartier, la conception bioclimatique, le bilan carbone, la conception d'un écoquartier...

L'année 2022 a été consacrée à la préparation du permis de construire en lien avec Grand Paris Aménagement, le territoire PEMB et UrbanEra :

- Pré instruction lot par lot
- Réunions sur les thématiques du paysage, de l'approvisionnement énergétique, du risque inondation, des règles d'urbanisme, des matériaux, architecture...
- Organisation de séminaires Ville/SNCF/Paris, sous l'égide du préfet de Région
- Rédaction du dossier loi sur l'eau, échanges techniques avec l'autorité environnementale

L'année 2022 a également permis de mener les procédures administratives liées à l'engagement de la procédure intégrée de Grande Opération d'Urbanisme (GOU) et de modification du PLU, et en particulier la finalisation du dossier d'étude d'impact.

Une étape administrative décisive a abouti à la signature de l'arrêté préfectoral de création de ZAC en date du 23 septembre 2022.

S'agissant de la concertation, des réunions spécifiques avec les habitants situés au nord du jardin du Cardinal de Richelieu ont été organisées en mars 2022 et un Forum du projet a été organisé en juin 2022, autour de stand thématiques (mobilité, équipements publics, architecture...).

Enfin, des rencontres avec les partenaires institutionnels pouvant agir sur les questions de mobilités, transports, et protections phoniques se sont tenues durant l'année 2022 (et notamment l'étude menée conjointement par les services de l'Etat, la Métropole du grand Paris et la Ville de Charenton sur la recherche de solutions pour la mise en place de protections phoniques le long de l'autoroute A4). Cette étude a donné lieu à la validation d'un scénario portant sur 40 M d'investissements (murs anti bruits, protections phoniques de façade à façade...), non financés à ce jour mais demandés en inscriptions budgétaires au Contrat de Plan Etat Région.

## Perspectives 2023

- Enquêtes publiques relatives à la modification de PLU, à la DUP et à l'enquête parcellaire
- Instruction du permis de construire



- L'instruction des autorisations d'urbanisme en quelques chiffres sur l'année 2022 :
  - **13 permis de construire** délivrés (dont 2 de manière dématérialisée) et **6 PCM** ;
  - 2 permis d'aménager ;
  - **42** autorisations de travaux
  - **97** déclarations préalables délivrées (dont 21 dématérialisées)
  - **560 DIA** dont 107 dématérialisées
  - **30** dossiers d'enseignes
  - **580** Certificats d'urbanisme (dont 160 dématérialisés)
  - 10 cessions de fonds de commerces
  - **7** demandes de changement d'usage
- Les documents de planification

Le service de l'urbanisme participe à la rédaction des documents de planification supra-communaux tels que PLUi, RLPi, SCoT. En 2022, la procédure d'élaboration du PLUi par le territoire PEMB a mobilisé les équipes de l'urbanisme sur des ateliers, réunions et travaux de refonte du document. L'arrêt du PLUi est prévu en décembre 2022 pour une approbation début 2024 après les étapes de concertation qui se tiendront en 2023.

- Les interventions foncières

Une politique d'acquisition foncière en croissance :

- Acquisition par voie de préemption du local commercial situé 53 rue de Paris (600 000 €) et lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'un commerce de proximité
- Acquisition par voie de préemption des locaux commerciaux situés 12 rue Marty (2,1 M€ + 45 000 € d'honoraires) et 170 Paris (3,2M €) pour la réalisation de logements sociaux
- Acquisition par voie de préemption d'un immeuble situé 14 rue Marty (1,460 M€ dont 73 000 € d'honoraires) pour y transférer des services municipaux

## ii. Hygiène santé de l'Environnement urbain, bilan et perspectives

- Santé environnementale

Poursuite de la mise en place de carnets sanitaires sur l'ensemble des sites et de l'accompagnement des responsables de sites sensibles (piscine, gymnase Nelson Paillou, RPA, Multi-accueil Bordeaux...) pour prévenir les risques de légionellose

Prévention des risques liés aux nuisibles (rats, moustique-tigre, frelon asiatique, guêpes, punaises de lit...). Désinfection Covid dans les établissements publics ayant accueilli un cas positif

- Risques majeurs

Gestion des situations de risques majeurs : canicule, grand froid, inondation...

Poursuite du travail collaboratif avec l'Education Nationale pour la rédaction de leur PPMS (Plan de Prévention et Mise en Sureté) et de leur exercice d'évacuation,

Gestion du parc défibrillateurs

- Quelques chiffres

L'organisation de commissions de sécurité communales et départementales et pré-visites, à raison d'une visite par semaine

## iii. Action de Développement Economique

### **Bilan 2022**

- Économie et entreprises :

Le nombre d'adhérents du Club Gravelle Entreprises continue d'augmenter (plus de 130 membres dont 2/3 charentonnais). L'organisation des matinales, du club des afterworks et des séances plénières ont repris un rythme normal permettant aux membres d'améliorer leur mise en réseau.

- Dynamique Territoriale / AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE :

Le partenariat coconstruit entre le lycée Robert Schuman, le club d'entreprises et les deux villes de Charenton et de Saint Maurice s'est adapté à la crise sanitaire. Les acteurs sont de nouveau mobilisés pour 2023.

- Commerce et artisanat :

Le soutien aux commerces de proximité a été marqué par la réalisation d'une étude d'attractivité qui a débuté en 2017 et qui a permis de donner lieu à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions allant dans le sens d'une nouvelle dynamique commerciale locale s'appuyant sur les leviers d'attractivité de la ville. Aussi, sur la base de cette étude et d'un questionnaire sur les attentes de la population et des usagers du commerce, 4 leviers prioritaires ont été identifiés : fédérer, promouvoir, solliciter les partenaires, agir sur l'espace public.

Cette étude a été complétée par un travail réalisé par un bureau d'étude commercial autour de 2 sujets stratégiques pour le commerce local : l'attractivité de la rue semi-piétonne ainsi que le marché (transformation en halle gourmande).

En 2022, l'activité du service a notamment porté sur :

- Communication sur les aides en faveur des commerces et accompagnement personnalisé
  - Prises de contact avec les cédants et les propriétaires afin d'anticiper les mutations, d'orienter les cessions à défaut de transmissions, de limiter la vacance commerciale et d'améliorer la qualité de l'offre
  - Sensibilisation des commerçants et artisans sur les enjeux du développement durable et les bonnes pratiques associées, sollicitation d'un dispositif partenarial CCI+CMA pour les éco-défis
  - Accompagnement de cessions pour l'installation de nouveaux commerces attendus par la population
  - Appel à projets pour l'affectation de locaux commerciaux acquis en 2020 et 2021 : convention de résiliation anticipée du bail du salon de massage et remplacement par une boutique de vélo au 12 rue de Paris, salon de thé à la place du pressing désaffecté au 53 rue de Paris...
  - Lancement de l'appel à projet et rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un locataire exploitant du projet de maison médicale au rez-de-chaussée de l'ex-Lycée Jaurès
  - L'organisation d'un 2ème marché de Noël de Charenton de plus grande ampleur sur la place de l'Eglise (7-11 décembre 2022)
  - Poursuite du déploiement de la plateforme numérique « Charenton Commerces »
  - Lancement d'une mission d'AMO pour la reconduction du contrat de concession du marché aux comestibles
  - Lancement d'une mission d'études techniques pour la revalorisation de la voûte du Commandant Delmas
  - Appui sur de nouvelles animations de commerçants ou de Charenton Quartier : Une jonquille contre le cancer, Fête de la Musique, Fête des enfants, Dansons sous la voûte
  - Expérimentation sur la rue de Paris : piétonisation, mise en valeur artistique
- Emploi :
    - 180 personnes inscrites au service emploi municipal, dont 190 Charentonnais, ont bénéficié d'un accompagnement « sur mesure »,
    - 482 entretiens personnalisés,
    - 1 atelier pour lutter contre la fracture numérique et pour préparer à l'entretien d'embauche
    - 7 ateliers collectifs de préparation à l'entretien d'embauche
    - 2132 visites pour une utilisation des services proposés par la structure (postes informatiques...)

Des actions spécifiques conjointes avec les acteurs locaux de la solidarité et du secteur social et de la prévention ont également été conduites.

La DEE a porté l'organisation de 3 événements emploi en lien avec Saint Maurice sur les métiers de l'hôtellerie (janvier 2022), services à la personne (mars 2022) et tout secteurs d'activités, (novembre 2022) + appui au service ressource humaines à travers des opérations de « street sourcing »

Tourisme :

- Une procédure relative aux meublés de tourisme a été mise en place, permettant d'encadrer la mise en location saisonnière des résidences principales et secondaires présentes sur la ville.

### **Perspectives 2023**

En 2023, les actions en faveur de l'attractivité se poursuivront avec les projets suivants :

- Poursuite de la mission d'accompagnement financier et juridique pour la préparation de la future concession du marché aux comestibles avec expérimentation d'un marché de plein air à Bercy
- Réflexion sur la valorisation secteur Jaurès Leclerc avec propositions de valorisation par intervention sur la voûte et les abords du marché, proposition sur mobilier urbain et espaces publics
- Renouvellement et renforcement de l'animation des Journées Européennes du Patrimoine sous la halle du marché
- Poursuite de la tenue des événements en faveur de la promotion du commerce en lien avec l'association

Charen-ton Quartier (poursuite du marché de Noël, octobre Rose...)

- Mise en place d'une newsletter dédiée aux acteurs économiques
- Mise en place d'une CVthèque

#### **iv. La direction de l'habitat**

Cette direction a été créée en 2022 avec pour objectif de veiller à la bonne qualité du cadre de vie dans le logement social et le logement privé : participation aux nouvelles opérations de construction, soutien aux copropriétés en difficulté, pilotage des outils et dispositifs mis en place pour l'amélioration de l'habitat, etc.

##### Pour l'habitat social

- Développer et améliorer le parc social par le soutien financier des bailleurs sociaux via des garanties d'emprunt et des surcharges foncières ;
- Répondre à l'objectif SRU de disposer de 25% de logements sociaux (24,78% au 1<sup>er</sup> janvier 2022 contre 24,32 en 2021) ;
- Participer au bien-être des résidences et des résidents notamment par des partenariats avec les professionnels de terrain, les Amicales de locataires et le déploiement de la vidéoprotection ;

##### **Perspectives 2023 :**

Suivi des opérations en cours dans le parc social :

- 12 rue Marty : acquisition par le bailleur social I3F avec programme de réhabilitation
- 170 Marty : acquisition par le bailleur social I3F avec programme de réhabilitation
- Finalisation de la résidentialisation de l'immeuble 9, rue Victor Hugo par Emmaüs Habitat ;
- Travaux d'embellissement des parties communes de la résidence « Etoile » par Immobilière 3F et concours de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation extérieure

##### Pour l'habitat privé

- Gestion de l'insalubrité, périls, logements indécents (Environ une cinquantaine de visites sur le parc privé et les bâtiments communaux)
- Intervention sur le parc de logements privés

Dans la poursuite de l'OPAH Vieux Bourg, une étude préalable pour une nouvelle intervention sur le parc privé a été engagée par le territoire ParisEstMarne&Bois. Cette étude doit identifier les principales problématiques techniques ou sociales sur le patrimoine privé, en mettant l'accent sur le volet thermique, et ce afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'étude s'est terminée en 2020 et a permis d'identifier une quinzaine d'adresses et déterminer le dispositif opérationnel le plus pertinent. La consultation pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle a été lancée par le territoire fin 2021, et a donné lieu à la poursuite des investigations sur les adresses sélectionnées.

Par ailleurs, le partenariat avec l'agence de l'énergie MVE s'est intensifié et permis l'organisation de la 1<sup>ère</sup> conf copro, à destination des riverains et copropriétés ainsi que la 1<sup>ère</sup> balade thermique (parcours dans la Ville avec une caméra thermique pour diagnostiquer les façades présentant des déperditions thermiques).

##### **Perspectives 2023**

- Finalisation de l'étude et préparation des procédures administratives de mise en place d'une OPAH.
- Organisations de nouvelles conf'copro et balades thermiques
- Suivi des objectifs de construction inscrits au Contrat de relance du logement ;

## **c. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE et les AFFAIRES CIVILES**

### **Bilan 2022**

- Les cimetières :

Les allées des divisions 8 et 9 au cimetière Ancien ont été déminéralisées puis enherbées.

La majorité des concessions au cimetière Ancien sont des concessions perpétuelles (70%). Pour garantir une disponibilité de terrains dans ce cimetière, 32 concessions ont fait l'objet d'une première constatation d'état d'abandon dans le cadre d'une procédure qui rendra possible l'enlèvement de ces concessions à compter de janvier 2024.

Cessation de la délivrance de concessions perpétuelles (Délibération du 15 octobre 2021 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Mise en exécution de la délibération n°2021-071 qui modifie les conditions de délivrance des concessions funéraires et rend possible l'acquisition d'une concession par avance de son vivant. Cette faculté est limitée à 10 concessions par an selon des modalités précises.

Reconduction du marché de transport de corps attribué à la SEM - Service Funéraires de la Ville de Paris, et du marché de reprises administratives attribué à la Société REBITEC pour 3 ans (marchés SIFUREP).

Dans un souci de bonne gestion, 42 concessions périmées ont été reprises au cimetière de Valmy et 5 au cimetière Ancien.

- Les Affaires civiles.

Le secteur des élections a assuré également les modalités d'organisation des élections présidentielles et législatives en avril et juin 2022.

### **Perspectives 2023**

- Les cimetières :

Poursuite de la déminéralisation et de l'engazonnement des allées au cimetière Valmy.

Déminéralisation de l'allée située devant le Jardin du Souvenir au cimetière Valmy pour aménager un nouvel espace qui intégrera un columbarium.

Poursuite de reprises administratives des concessions périmées au cimetière Valmy.

- Les Affaires civiles.

Mise en place du nouveau redécoupage de la carte électorale en y intégrant de nouveaux bureaux de vote situés à l'école élémentaire Anatole France, l'École Champ des Alouettes, et le Théâtre des Deux Rives. Cette nouvelle carte permet de réattribuer une numérotation des bureaux cohérente, et de libérer les locaux investis au collège la Cerisaie.

## **d. LE POLE FAMILLE**

Après un contexte sanitaire encore contraint en 2021 (protocoles sanitaires empêchant les regroupements, les sorties, la pratique de certains sports), l'année 2022 a été marquée par la concrétisation des actions et des projets :

- Le lancement des groupes de travail et l'application du plan d'actions « *Ville Amie des Enfants* » en partenariat avec l'UNICEF et les services municipaux, et notamment la mise en place d'un « pass réussite » pour les enfants de niveau CP-CE1, le renforcement du taux d'encadrement des enfants accueillis en accompagnement méthodologique et la mise en place d'une conférence sur le harcèlement
- La diversification de l'offre proposée dans le cadre des *Ateliers Bleus* et les modifications des procédures d'inscription et de paiement pour les familles,
- Les départs en classes découvertes (reportés depuis 2 ans), des enfants d'âge élémentaire et la proposition aux écoles d'un nouveau cadre organisationnel et financier
- La montée en charge du bio passant de 30 % à 40 ou 50% en juillet 2023.

### **i. Service Enfance**

#### **Bilan 2022**

- Application du plan d'actions municipal « *Ville Amie des Enfants* » avec l'UNICEF (Plan Pluriannuel des Actions)

Le Pôle Famille a mis en application tout au long de l'année 2022, le plan d'actions municipal « *Ville Amie des Enfants* » 2020-2026, voté en Conseil Municipal en Juin 2021.

La Municipalité a perçu une subvention de la CAF de 12 571 € au titre des actions menées en 2021-2022.

- Poursuite des bancs de l'amitié dans les cours d'école :

Cette action, portée par la direction de l'accueil de loisirs et celle de l'école, permet de renforcer la cohésion entre enfants et de développer l'empathie. Les enfants le considèrent comme un lieu symbolique de résolution de conflits suite à des disputes ou de prise en compte d'un camarade isolé ou chagriné par un événement ponctuel.

Quatre bancs de l'amitié ont été installés depuis 2021 dans les accueils de loisirs : Valmy maternelle et élémentaire, Anatole France, Robert Desnos.

L'ensemble des accueils de loisirs maternels et élémentaires en seront dotés d'ici le 30 avril 2023.

- Formation autour du plan d'actions « Ville Amie des Enfants » en mars 2022 :

Les 17 et 18 mai 2022, une formation à destination des élus et de représentants de la Ville volontaires a été menée par l'UNICEF.

Cette formation a réuni 10 participants de milieux professionnels divers : élus (Ecologie Urbaine, Enfance et Education), directrices d'écoles maternelles et élémentaires, représentants des services petite enfance, enfance et éducation, culture.

A l'issue de cette formation, des groupes de travail ont été menés dès le mois d'avril 2022.

- Lancement des groupes de travail sur les différents axes du plan d'actions Ville Amie des Enfants en avril 2022 et mise en place d'actions :

Les groupes de travail ont été constitués à partir de thématiques inscrites dans les 4 recommandations du plan d'actions :

- Axe 1 : Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes ;
- Axe 2 : Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons ;
- Axe 3 : Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté ;
- Axe 4 : Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes en les associant aux projets de la Ville.
- Axe 5 : Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant et du jeune dans la Ville : mobilier urbain adapté, communication envers les enfants

- Participation des Accueils de loisirs à la journée « UNIDAY » le 25 mai 2022 :

L'UNICEF met en place une action thématique pour tous les acteurs éducatifs, nommée « UNIDAY ». Le 25 mai 2022, tous les accueils de loisirs maternels et deux accueils de loisirs élémentaires (Valmy et Pasteur) associés à certaines écoles se sont inscrits à cette journée en mettant en place des actions autour du thème des émotions : ateliers sportifs, manuels, création d'instruments de musique.

- Sensibilisation du personnel aux droits de l'enfant, le 14 novembre 2022 :

11 agents ont suivi cette sensibilisation durant la matinée, en présence de représentants de l'UNICEF.

- Questionnaire parents sur le harcèlement et conférence « Non au harcèlement ! » le 21.11.2022 :

En octobre, un questionnaire a été diffusé aux parents du premier et du second degré sur le harcèlement. Il a obtenu 93 réponses qui ont été analysées et restituées lors d'une conférence organisée en partenariat avec l'UNICEF, l'Association E-enfance, l'Espace Droit Famille, la Préfecture de Police, L'Éducation Nationale, les services Enfance-Éducation, Jeunesse, Médiation-Prévention et Action sociale.

- Lancement prix littéraire UNICEF de la jeunesse sur le thème de la famille de 09.2022 à 06.2023 :

Chaque année, l'UNICEF propose aux structures accueillant du public (écoles, accueils de loisirs, médiathèques) de participer au prix littéraire jeunesse qui repose sur un vote par les enfants de livres sélectionnés sur un thème défini par UNICEF France.

Les accueils de loisirs, en partenariat avec certaines écoles, les médiathèques et les bénévoles de l'association *Lire et Faire Lire*, se sont associés à ce projet tourné autour de la découverte d'albums par les enfants sur le thème de la famille.

Des malles de livres sélectionnés ont été constituées dans les médiathèques à la disposition des enfants des accueils de loisirs. Des ateliers ont également été proposés les mercredis et durant les vacances scolaires autour de ces albums.

- Participation des enfants des accueils de loisirs à la Journée des Droits de l'Enfant le mercredi 23 novembre 2022 :

Chaque accueil de loisirs maternel et élémentaire (662 enfants) a proposé une action dans le cadre de la journée des Droits de l'enfant le mercredi 23 novembre 2022 sous différents intitulés : La planète des non-droits, des toits différents pour tous des enfants, la journée internationale des droits des enfants, « en jeu pour tes droits ! », une exposition de dessins sur le thème de la famille en lien avec le prix littéraire Unicef.

Après une année 2022 riche en réflexion et en actions, l'année 2023 sera celle de la concrétisation des projets issus des groupes de travail et de la valorisation globale autour d'une semaine dédiée à l'enfance en novembre 2023.

- Poursuite d'actions autour du Développement durable

Les accueils de loisirs ont poursuivi leur implication dans des projets de développement durable à l'échelle de leur structure : tri des déchets, chasses anti gaspi, collecte d'instruments d'écriture, collectes solidaires, jardinage et

compost... et se sont impliqués de manière collective autour de 8 stands lors de la fête de la Nature en mai 2022 et lors de la journée du développement durable fin septembre 2022.

Des référents « jardinage » ont été nommés dans chaque accueil de loisirs afin de suivre les actions liées au développement durable.

Des ateliers autour de fabrication de pain ont été mis en place au printemps 2022 avec l'association Courage le Groupe.

- Montée en gamme des Ateliers bleus

Afin d'améliorer le service rendu, le service Enfance a mis en œuvre un plan d'amélioration du dispositif dans son ensemble autour d'un questionnaire, avec pour objectif était d'augmenter le nombre de places dans chaque école sous réserve de la disponibilité des intervenants, de la capacité des locaux, tout en conservant un taux d'encadrement adapté, en faveur du maintien de la qualité des interventions (par exemple, adapter le taux d'encadrement au type d'activités).

Enfin pour renforcer la communication, il a été demandé à chaque intervenant (association/club, intervenant, animateur) de présenter son activité sous la forme de vidéo courte, afin de rendre son activité plus attractive. Ce lien vers les vidéos, relayé dans le communiqué qui sera envoyé aux familles fin août avec les programmes d'activités, a permis de renforcer le libre choix de l'enfant.

Afin de rendre l'offre plus attractive et de la diversifier, il a été voté en Conseil Municipal de mai 2022 la revalorisation des intervenants extérieurs et des subventions octroyées aux associations. En effet, le service Enfance rencontrait de plus en plus de difficultés à recruter des intervenants extérieurs avec le tarif de 44,48 € la séance d'une heure et demie, sans les charges patronales.

592 enfants sont inscrits aux Ateliers Bleus (soit 44.7 % des effectifs scolaires en élémentaire) et certains d'entre eux ont ainsi pu pratiquer des activités nouvelles : natation à la piscine de Charenton, yoga, karaté avec le club implanté sur la Ville. Deux nouvelles activités artistiques sont également proposées : ateliers de marionnettes et éducation artistique avec l'association « Vecteur d'Art ». Le partenariat avec l'entreprise Kid Shaker basé au Perreux sur Marne a également été concrétisé.

Les Ateliers bleus sont encadrés par : 9 associations partenaires, 7 intervenants extérieurs et 15 agents municipaux.

- Actions en faveur de la lecture et du « Plan Lecture » inscrit dans le PEDT

Outre la participation active au prix littéraire jeunesse UNICEF, un travail a été mené par la responsable du service Enfance et les médiathécaires autour de l'aménagement des espaces dédiés à la lecture (en avril et mai 2022). Ce travail a permis aux équipes d'avoir des recommandations sur ces aménagements et de modifier les espaces pour certains voire de trouver de nouveaux locaux, comme à 4 vents, Champ des Alouettes, Desnos et Conflans.

Un partenariat avec la designer Flora KOEL a permis d'équiper certains accueils de loisirs de banquettes, paravents, poufs pour leur espace lecture.

Le 20 octobre 2022, des animateurs volontaires issus de chaque accueil de loisirs ont été formés par la référente de la section jeunesse à la médiathèque des quais. Des référents « lecture » ont ainsi pu être désignés pour suivre les actions inhérentes au plan lecture.

Enfin le partenariat avec l'association « Lire et faire lire » a pu être enfin réactivé pour le plus grand plaisir des enfants et des acteurs éducatifs. Des temps de lecture sont proposés dans les accueils de loisirs par des bénévoles de cette association.

- Mise en place des Ateliers Philo suite aux formations proposées en 2021

Suite aux cycles de formation proposés par « Les petites lumières » en juin 2021 à la désignation de « référents philo », les équipes d'animation ont pu mettre en place des ateliers philo sur le temps périscolaire pour les enfants scolarisés de la grande section au CM2. Un bilan de ces ateliers n'a pas encore été effectué.

- L'accueil des enfants en situation de handicap

A la demande des familles ou de l'enseignant référent, la Ville a poursuivi la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les enfants en situation de handicap.

En 2021-2022, 13 enfants en situation de handicap ont été accueillis sur les accueils de loisirs pour un total d'heures s'élevant à 2817.50 heures. 13 accompagnateurs se sont relayés à leur côté pour leur permettre une bonne intégration et leur faciliter l'accès aux activités tout en respectant leur choix de participation.

La Ville a perçu une subvention de la CAF de 43 843 €, soit 80 % du coût.

- Formations du personnel d'animation

Outre les formations dédiées à la lecture en octobre 2022, 12 agents d'animation ont suivi une formation animée par les Petits Débrouillards, en juin 2022, sur l'animation scientifique. Certains des agents ont pu ainsi mener des ateliers scientifiques depuis la rentrée dans leur structure (boite à sciences, malles scientifiques, activités scientifiques...).

Enfin en novembre il a été indiqué la sensibilisation de 11 nouveaux agents, aux droits de l'enfant.

- Séjours
  - En février 2022, 45 enfants ont pu bénéficier d'un séjour à la neige,

- En mai 2022, un mini séjour a été organisé au printemps pour 22 enfants,
- En juillet et en août 2022, 53 enfants ont pu bénéficier de séjours (au nombre de 3) à la mer et à la campagne.

### Perspectives 2023

- Faire-vivre le plan d'actions Ville Amie des Enfants

Les services s'appliqueront à mettre en œuvre les actions qui ont émergé en groupe de travail : « Pass-culturel », diffusion d'un questionnaire sur les activités mixtes et l'égalité filles-garçons, l'amélioration d'un plan de communication adaptée aux enfants, le déploiement d'un « Pass-Réussite », l'amélioration du dispositif de végétalisation et de qualité de l'air dans les structures accueillant du jeune public, la valorisation de toutes les actions menées sur la page internet et lors de la semaine de l'enfance en Nov. 2023.

À l'issue de la Consultation nationale des 6/18 ans, toutes les réponses collectées permettront à l'UNICEF France d'élaborer un rapport annuel « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire ». Les résultats locaux seront communiqués à la Ville.

Un comité de pilotage se réunira au 4e trimestre 2023 (bilan de mi-parcours du plan d'actions) pour faire un point sur les actions mises en place et les actions à développer avant 2026.

Une semaine de l'enfance, organisée en novembre 2023, réunira les services Enfance, Education, Sports, Culturels, Jeunesse et Petite Enfance autour d'actions dédiées aux droits des enfants.

Les accueils de loisirs poursuivront les actions menées dans le cadre de la journée UNIDAY, prévue le 31 mai 2023 pour célébrer la solidarité et l'engagement des enfants et jeunes.

Il est enfin prévu de diffuser un questionnaire à destination des familles et des enfants pour analyser si les activités périscolaires correspondent aux attentes et besoins.

- Faire vivre le PEDT autour des thématiques : Développement Durable, Plan Lecture, Ateliers Philo, Projet scientifique et Accueil des enfants en situation de handicap
  - Développement durable

Les actions de développement durable se poursuivront : participation à la journée du développement durable fin septembre 2023, tri des déchets, poursuite de jardinage, pesage des aliments gaspillés, activités sur le recyclage, collectes...

Les enfants poursuivront les plantations dans les différents potagers des accueils de loisirs en lien avec les écoles. Ils entretiendront les espaces et les fleuriront.

Les enfants participeront aux différentes récoltes (lavande, cassis) organisées par le Service *Nature et Jardins*. Certains pourront fabriquer du pain bio avec l'Association Courage le Groupe et d'autres visiteront les ruchers installés sur la Ville par l'Association Bee Happy Miel.

- Plan lecture

Les espaces ainsi aménagés et les formations proposés aux référents au cours de l'année 2022 pourront permettre un meilleur accès des enfants à la lecture. Le prix littéraire jeunesse 2023 sera à nouveau proposé aux structures.

- Ateliers Philo

La menée d'ateliers philo sera renouvelée avec un bilan d'étape co - construit avec les enfants et les intervenants.

- Projet scientifique

Il est prévu de renforcer les ateliers scientifiques sur temps périscolaire, en particulier les ateliers bleus, depuis les formations proposées aux référents. Tous les accueils de loisirs élémentaires seront équipés de boîtes à sciences et de malles scientifiques.

La Municipalité inscrira la Ville de Charenton pour participer au projet du Centre d'Etudes Spatiales (CNES) « *Espace dans ma ville* » en 2023, en partenariat avec l'association Planète Sciences.

- L'accueil des enfants en situation de handicap

Suite à un échange avec Madame VOGÉ, Infirmière Coordinatrice, une sensibilisation sur le TSA (Trouble du spectre de l'Autisme) de l'équipe d'animation des équipes d'accueils de loisirs élémentaires Briand et Valmy va être mise avant l'été 2023.

## ii. Service Éducation –

### Bilan 2022

- Effectifs scolaires

A la rentrée 2022/2023, nous comptons 2140 élèves sur la ville (831 dans les écoles maternelles, 1309 dans les écoles élémentaires). Ce nombre est en recul par rapport aux effectifs de l'année scolaire précédente (2235 élèves pour l'année 2021/2022, avec 847 élèves dans les écoles maternelles et 1388 élèves dans les écoles élémentaires).

Cette rentrée 2022 a été marquée par 3 mesures de carte scolaire, ayant conduit à 3 fermetures de classes : deux au sein du groupe scolaire élémentaire Briand et une à l'école maternelle 4 Vents.

Ce constat s'inscrit dans un contexte de baisse démographique confirmé depuis plusieurs années. Le recteur d'académie de Créteil a annoncé 7000 élèves de moins à la rentrée de septembre 2022 sur l'académie.

- Le numérique à l'école

La direction du numérique (DNUM) et le service Éducation, en lien avec la conseillère pédagogique en charge du numérique dans les écoles, ont établi que la phase de déploiement du matériel informatique et numérique au sein des établissements scolaires était achevée. Une phase de bilan a été menée afin de déterminer si le matériel mis à disposition était adapté aux besoins des élèves et des enseignants, et si des ajustements devaient être prévus afin d'améliorer l'apprentissage des enfants et l'usage des adultes. Au mois de septembre 2022, un questionnaire destiné aux enseignants a été initié.

Les réponses obtenues identifient 3 priorités :

- Une meilleure formation des enseignants ;
- Une maintenance plus rapide des équipements ;
- Finaliser l'installation du matériel dans certaines classes (suite à l'inventaire).

La DNUM et le service éducation continuerons par ailleurs à étudier les projets des écoles concernant tout développement du parc numérique. Les écoles Port aux Lions et Valmy Maternelle ont pu cette année bénéficier de nouveaux matériels pour leurs classes de MS et GS respectivement.

- Parcours citoyen, sportifs et culturels

Les actions ont pu être menées dans leur quasi-intégralité en 2022.

- *Sur le volet culturel* : Les interventions prévues à l'Espace Liberté ont pu être menées. Les interventions musicales ont pu être proposées ainsi que les spectacles de fin d'année. Les médiathèques ont pu accueillir les publics et proposer à 6 classes élémentaires des écoles Desnos, Pasteur et Valmy soit 74 élèves, le « parcours culturel ». 1 classe de Briand a testé le « Parcours Art » : découverte de l'art contemporain, visite du musée du MAC VAL à Ivry sur Seine, visite d'une exposition à Art et Liberté et atelier philo sur le thème de l'art. Les élèves peuvent à nouveau profiter de l'offre culturelle au Théâtre des Deux Rives : 4 spectacles pour les publics maternels et 6 spectacles pour les publics élémentaires. Les Dumistes sont également intervenus dans les classes en maternelle et en élémentaire à hauteur de 71h hebdomadaires.
- *Sur le volet citoyen* : ces visites prévues à la maison du combattant, au sénat et à la fondation Charles de Gaulle (CDG) ont concerné 10 classes de CM2.
- *Sur le volet de la prévention* (permis vélo, harcèlement) : Le permis vélo encadré par le Police Municipale a concerné 8 classes de CM1 en avril 2022. Des cycles de sensibilisation sur le harcèlement ont pu être proposées par Le Commandant-Adjoint Stéphanie CINI à 12 classes de CM2.
- *Sur le volet sportif* : Les élèves de CM2 ont pu découvrir différents sports grâce au dispositif « Bouge avec ta classe » piloté par la Direction des Sports (2<sup>ème</sup> édition) fin septembre 2022, qui a concerné environ 300 élèves. Les interventions sportives associatives sur les écoles ont pu être également menées tout au long de l'année : tennis de table, escrime et volleyball (tennis de table pour 29 classes de CE2, CM1 et CM2, volley-ball pour 12 classes de CE1 et escrime pour 24 classes de CM1 et CM2). Enfin, la piscine municipale ayant réouvert à l'été 2022, les élèves des écoles de la ville ont pu réinvestir l'équipement et le projet « Savoir Nager » est de nouveau proposé sur Charenton.

- Classes découvertes

En raison du contexte sanitaire, aucune classe de découverte n'avait pu être organisée en 2021. En 2022, afin de compenser 2 années blanches en raison de l'épidémie de COVID-19, 15 classes ont pu partir en 2022 en séjours de découverte (sur 17 demandes). Ainsi toutes les classes élémentaires de la ville pouvaient y prétendre.

- Restauration

Le service Éducation s'est renforcé en mars 2022 avec l'arrivée d'une diététicienne qualifiée afin d'assurer le suivi de la restauration scolaire. Après un audit de l'ensemble des sites, elle s'est appliquée à modifier et adapter les équipements et les pratiques afin d'assurer le respect de la réglementation et renforcer les pratiques de bonne hygiène alimentaire.

Dans un contexte d'approvisionnement très tendu, le service Éducation a été attentif à affiner les effectifs prévisionnels saisis sur le logiciel métier d'ELIOR afin de limiter les pertes.

De surcroît, la guerre en Ukraine ayant déstabilisé de nombreux secteurs, la ville a versé en octobre 2022 une indemnité au titre du manque à gagner d'ELIOR sur la période février - juin 2022 (avant révision des prix).

### Perspectives 2023

- Effectifs scolaires

Le service prévoit des effectifs stables pour l'année scolaire 2023/2024, devant atteindre 2169 élèves (836 élèves dans les écoles maternelles et 1333 élèves dans les écoles élémentaires).

- Déploiement des bons usages numériques à destination des enseignants en 2023

Afin de répondre aux problématiques identifiées dans le questionnaire soumis aux enseignants, l'éducation nationale, la DNUM et le service Éducation vont mettre en œuvre 3 actions :

- La formation des enseignants sur l'utilisation des moyens numérique mis à leur disposition (via les 18h de formation annuelle, accompagnée par la conseillère pédagogique en charge du numérique).
- Un guide d'information sera distribué aux enseignants afin de leur rappeler les bases de la mise en route de ces matériels, le fonctionnement et l'intérêt du WiFi, ainsi que les principales causes de dysfonctionnement de leurs équipements dès lors qu'il s'agit d'une manipulation humaine.
- L'inventaire précis du matériel des écoles sera actualisé et la répartition de ce dernier sera rationalisé afin de répondre aux besoins des enseignants et non à leurs demandes – qui ne sont parfois pas pertinentes après analyse des argumentaires.

- Parcours citoyen nouvelle édition 2023

Pour l'année 2022/2023, ce sont 12 classes qui se sont inscrites au parcours citoyen (321 élèves de CM2 et CM1/CM2). Sont programmés les événements suivants :

- Visite de l'Hôtel de Ville (pour toutes les classes)
- Visite de l'Assemblée Nationale (1 classe sur tirage au sort)
- Visite du Sénat (1 classe sur tirage au sort)
- Visite de la maison du combattant (pour toutes les classes)
- Visite de la fondation Charles de Gaulle (pour toutes les classes)
- Visite de la Garde Républicaine (sous réserve de possibilités – pour 1 à 3 classes sur tirage au sort)

Le service Éducation a souhaité enrichir ce parcours afin de permettre aux élèves de bénéficier de visites toujours plus enrichissantes. C'est ainsi que seront également programmées :

- Visite du musée Carnavalet pour profiter de l'exposition temporaire « Parisiennes, citoyennes ! » (pour 7 classes sur tirage au sort)
- Visite du Panthéon (pour les classes n'ayant pu visiter l'Assemblée Nationale, le Sénat ou la Garde Républicaine).

Le budget prévisionnel pour l'intégralité du parcours s'élève à 1.500€ maximum.

- Parcours prévention

Après 3 ans de limitation, le parcours prévention encadré par le service de Prévention-Médiation va se poursuivre en 2023. Autour des ateliers suivants :

- Jeux dangereux pour les CE1
- Cyberharcèlement pour les CM2
- Risques domestiques pour les MS & GS

- Nouveauté : le « Savoir rouler à vélo » à destination des élèves de CM1 (Plan Pluriannuel d'Actions)

Au printemps 2023, le service Éducation lancera le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) en lieu et place du permis vélo pour les élèves de CM1. Ce dispositif représente une évolution certaine dans la mesure où la finalité de la formation prévoit la circulation sur voie publique des élèves.

Afin de garantir la qualité des interventions et de maximiser les chances de réussite des enfants, le service Éducation a construit, en lien avec la conseillère pédagogique en charge des activités physiques et sportives ainsi qu'avec l'association ProVélo Sud Île-de-France, un programme complet en 6 demi-journées.

- Classes découvertes : un nouveau cadrage dès 2023 (Plan Pluriannuel d'Actions)

Dès 2023, il sera proposé aux écoles un départ de 10 classes, soit 2 départs par an pour 5 écoles élémentaires.

- Le Pass-Réussite (cf. bilan service enfance)

Le bilan du dispositif, expérimenté à partir d'octobre 2022, permettra de projeter une extension du Pass-Réussite sur les autres écoles élémentaires de la ville. Un budget de 27.500€ est prévu pour 2023.

- Classes découvertes : un nouveau cadrage en 2023 (Plan Pluriannuel des Actions)

Après une année 2022 exceptionnelle, l'année 2023 marque le retour à un fonctionnement plus maîtrisé pour les classes de découverte. Ainsi, un roulement à été mis en place sur les 6 écoles élémentaires de la ville afin de garantir le départ de maximum 10 classes par an (chaque école pourra ainsi proposer 2 classes au départ 5 année de suite, avant de vivre une année blanche).

Au titre de 2023, 8 classes ont demandé à bénéficier du dispositif. Voici les classes de découverte programmées :

- École VALMY - 2 classes - 6 jours - Découverte patrimoine culturel et naturel de l'Alsace
  - École BRIAND A - 2 classes - 8 jours - Char à voile à Oléron
  - École PASTEUR - 2 classes - 5 jours - Séjour Poneys
  - École DESNOS - 2 classes - 6 jours - Le Doubs : la montagne au fil des saisons
- Restauration : une montée en gamme de l'offre de restauration (Plan Pluriannuel des Actions)

Malgré les difficultés rencontrées avec le prestataire de restauration collective ELIOR, nous projetons certaines évolutions pour l'année 2023 :

- Augmentation du bio de 30% à 40, voire 50%

Cette dernière année de contrat avec ELIOR sera l'occasion de maintenir la pression afin d'améliorer la qualité de service, que ce soit dans les denrées aussi bien que dans la logistique et l'organisation. Un suivi précis des animations et visites prévues au contrat sera assuré par le service Éducation. Le service se réserve également le droit d'appliquer les pénalités prévues au marché si la qualité des prestations viendrait à manquer.

## **e. LE PÔLE DES SOLIDARITÉS**

### **i. La petite enfance**

Elle interviendra en 2023 sur les structures multi accueil avec le soutien de la CAF qui financera les crèches de manière pérennisée avec :

- Le renouvellement des conventions de **Prestation de Service Unique (PSU)** qui reste versée au prorata dunombre d'heures de garde utilisées par les familles (1.9 M€ en année « classique ») ;
- La **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui complète les dotations avec l'attribution d'un Bonus Territoire par place d'accueil du jeune enfant, versé au gestionnaire de l'établissement ;

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'obligation réglementaire liée à la loi « Egalim » a imposé l'achat de 50% de denrées dites « durables » (labélisées ou biologique) en restauration collective.

Le contexte économique 2022 n'a pas été favorable en termes d'approvisionnement. L'objectif est atteint à 35% pour cette première année. Un suivi précis, à la fois sur l'atteinte des objectifs et son coût financier, perdurera en 2023. La priorité reste donnée à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique pour les aliments de consommation courante chez les jeunes enfants tels que les produits laitiers, les céréales et les fruits et légumes. Les viandes, œufs et poissons seront prioritairement labellisés.

A l'été 2023 le marché de change des enfants (couches) sera renouvelé. Une attention particulière sera portée à l'aspect environnemental.

L'offre d'accueil est développée, en complémentarité avec les multi-accueils gérés en régie, grâce à la réservation de places par la Ville au sein de structures privées implantées sur le territoire telles que Babilou et La Maison Bleue.

Les Délégations de Services Publics pour les établissements Simone Veil et Bleu (People and Baby) se poursuivent. La Ville est très attentive à la contractualisation et au contrôle des délégataires dans une volonté de qualité du service rendu aux Charentonnais.

La concession pour le multi-accueil Bleu a été renouvelée. L'offre d'accueil plus qualitative augmentera la participation annuelle de la Ville d'environ 950 euros/berceau/an) soit près de 42 000 euros pour les 45 places.

Les indices de révision, basés majoritairement sur le coût du travail, entraînent une revalorisation des délégations de près de 10% non compensée par la CAF.

### **ii. Le centre communal d'action sociale**

Après la crise sanitaire et comme sur l'ensemble du territoire national, les Charentonnais n'échappent pas aux effets des crises économiques et sociales qui fragilisent d'autant plus les habitants déjà affaiblis. Le C.C.A.S poursuit en 2023 son engagement auprès de la population, avec une subvention de la Ville à hauteur de 1.210M€, afin de répondre à la diversité des besoins, dans un contexte de forte inflation des prix et du coût de la vie.

Afin de relever les défis d'inclusion sociale et de prévention, le C.C.A.S poursuit les aides déjà existantes, Complément Mensuel de ressources, Pass'Sport, Pass'Activités, Primes de naissance, Projets éducatifs, etc. Pour faire face à la situation exceptionnelle attendue en 2023, il est prévu de déployer, en cohérence avec les dispositifs de droit commun nationaux ou départementaux, une série de nouvelles mesures, dites « anti-inflation » :

- Un **coup de pouce** de 120€ dès l'hiver 2022/2023 pour les « salariés à faibles ressources » (environ 1200 Charentonnais) dont le salaire imposable annuel est compris entre 8.000 et 18.000€. Souvent moins soutenus par les politiques sociales nationales, ces salariés sont pourtant touchés de plein fouet par l'augmentation des prix.
- Un coup de pouce pour les personnes précaires, âgées et en situation de handicap, sous la forme d'un doublement du montant du Complément Mensuel de Ressources (CMR) versé au mois de décembre 2022 (environ 220 personnes concernées).
- Une aide à l'achat d'électroménagers pour les bénéficiaires du CMR (budget de 10.000€).
- Une augmentation significative du plafond de ressources pris en compte pour le calcul du CMR 2023 (allocation différentielle entre les ressources et le plafond). Le revenu garanti par la Ville sera ainsi porté à 1160€ (*1110 en 2022*) pour une personne seule et 1740€ (*1165 en 2022*) pour un couple là où les seuils de pauvreté sont de 1128 € et 1692€ pour un couple. Cette mesure permettra de toucher un nouveau public, les retraités à faibles revenus peu épargnés par la flambée des prix.
- Une aide à l'énergie dont les modalités seront déterminées au premier semestre 2023.

La Ville a pour ambition de garantir ainsi un maintien du potentiel budgétaire des Charentonnais les plus démunis et leur permet de faire face à l'augmentation des produits de base et de l'énergie.

L'attribution de subventions de la CAF (23.000€) et de l'État (23.000€) pour 2022/2023 ainsi que la labélisation comme « lieu ressources de la parentalité » officialisent désormais le Centre Alexandre Portier comme un véritable lieu de vie et d'échanges pour les parents, lieu dans lequel cohabitent l'ensemble des acteurs et dispositifs de la parentalité (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, Maison des 1000 jours, etc.).

### **iii. Les Séniors**

Le Service a retrouvé une activité d'avant crise sanitaire. Ainsi, un séjour de vacances a permis à 29 personnes de découvrir l'île de Noirmoutier. Tout au long de l'année, 16 sorties et festivités ont été organisées, générant 907 inscriptions. Le banquet de Monsieur le Maire à la Bodega a rassemblé 842 personnes.

Les activités ont pu reprendre en septembre et ont rencontré un franc succès avec 641 inscriptions (537 en 2021). Avec l'ouverture de la piscine, les cours d'aquagym et d'aquafitness ont été très sollicités. Face à cette demande, le service n'a malheureusement pas pu donner satisfaction à l'ensemble des retraités.

Le service Seniors a entamé en 2022 un partenariat avec l'Université Inter Ages. L'association a pu présenter ses activités lors du Forum des associations au mois de septembre et compte développer sa présence sur le territoire Charentonnais.

La semaine bleue a accueilli plus de 600 retraités autour d'une douzaine d'événements au mois d'octobre et a permis de lancer une nouvelle mobilité douce destinée aux seniors : la Petite Reine de Charenton.

Le plan canicule a été fortement mobilisé durant l'été 2022 avec 389 inscrits sur le registre des personnes vulnérables. Plus de 200 usagers ont été appelés à chaque épisode caniculaire.

La résidence Jeanne d'Albret maintient son taux d'occupation à 97%. Les activités de prévention, les festivités et les projets intergénérationnels ont rythmé l'année des résidents.

Le partenariat avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrée a été réamorcé permettant de lutter contre les stéréotypes négatifs de la vie en établissement et facilitant ainsi le parcours résidentiel des personnes âgées. Avec la réouverture de l'accueil de jour au mois de mars, celui-ci commence à retrouver son activité avec une fréquentation de 4 personnes sur les 6 places autorisées. La collectivité poursuit la prise en charge financière pour les Charentonnais à hauteur de 65% pour les personnes imposables et de 85% pour les non imposables.

La programmation coordonnée des actions destinées aux seniors avec les deux associations charentonnaises va permettre en 2023 de diversifier l'offre d'activités, en particulier pour les voyages.

### **iv. La Santé/l'Autonomie**

Le dispositif sport sur ordonnance est en forte dynamique en 2022. Après l'accueil de 57 personnes en 2021, une file d'attente d'une vingtaine de personnes reste active à la fin 2022 pour entrer dans le parcours. L'accueil d'adolescents sur un créneau spécifique a démarré en 2022 et une rencontre avec la nouvelle équipe de direction du collège de la Cerisaie a permis de promouvoir le programme pour l'année scolaire 2022/23.

Les services de soutien à domicile sont confortés avec une coordination des acteurs assurée par le CCAS. Un nouveau prestataire de téléassistance, VITARIS, a pris le relais en 2022 maintenant l'offre de sécurité 7/7 et 24/24 aux personnes isolées et fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap. Ce nouveau marché piloté par le Conseil départemental dispose de nouvelles options plus ciblées comme l'installation de boîte à clefs sur le palier pour faciliter l'accès des professionnels au domicile des bénéficiaires les plus fragiles. La restauration à domicile continue à développer la prestation en termes de qualité des repas et de choix des menus.

Soucieuse de l'offre médicale, la Ville a organisé un temps de rencontre des professionnels de santé charentonnais en juin 2022 sur la thématique des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) comme outil de lutte contre les déserts médicaux.

En 2023, la Ville lancera un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un nouveau bail commercial à destination d'une activité de maison médicale dans les bâtiments du 9 rue Jean Jaurès afin de développer l'offre médicale du territoire charentonnais. Parallèlement, un diagnostic territorial de santé sera mené par l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) durant l'année 2023 pour affiner la connaissance des acteurs médicaux de Charenton.

La première édition du Forum Santé / Autonomie aura permis d'accueillir une centaine de personnes (personnes âgées, aidants et professionnels) en recherche d'informations et de réponses aux difficultés rencontrées. La table ronde sur « L'aide aux aidants » a apporté un éclairage sur cette thématique si importante. Si la nécessité de la mise en place d'un « Café des aidants » transversal a émergé, cette rencontre n'a pas encore permis d'identifier un porteur local.

Enfin, la Commission Ville et HandicapS s'est réunie deux fois en 2022 et s'est notamment fixés différents objectifs comme la réactivation de la sous-commission sensibilisation des pathologies handicapantes telles que l'autisme.

L'arrivée d'une chargée de mission Santé et Handicaps début 2023 permettra d'épauler ses membres mais également de redynamiser le Conseil Local de la Santé Mentale, mis en sommeil depuis la crise sanitaire.

## **f. Le PÔLE J.A.S.C.**

### **i. La Culture - Bilan 2022**

La politique culturelle articule son action autour de 2 axes prioritaires : **Favoriser la culture pour tous et l'éducation artistique** et **Valoriser le patrimoine et l'histoire**. Cette politique est conduite essentiellement pour les Charentonnais à partir d'actions et de services conçus pour être au plus proche de leurs attentes et de leur curiosité.

## **ii. Médiathèques :**

Quelques chiffres pour la saison 2021-2022 : Prêt + 7,1% - Fréquentation : + 9,08% - 323 animations (hors scolaires) et 2278 participants

Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés :

- Poursuite de l'acquisition de livres en gros caractères, livres lus, livres pour les DYS, FLE...
- Déploiement du dispositif « Lire autrement : Daisy et compagnie » avec mise à disposition des personnes malvoyantes les ressources de la bibliothèque Valentin Haüy (300 livres audio au format Daisy, en voix humaines ou voix de synthèse) et le prêt du lecteur Victor
- Création d'ateliers de conversation en français pour les personnes apprenant le français
- Extension du portage de documents à domicile en partenariat avec le CCAS aux personnes hospitalisées et à la résidence Jeanne d'Albret
- Action « hors les murs » avec les hôpitaux de Saint-Maurice : réalisation d'un livre objet avec l'autrice Natalie RAFAL, la plasticienne Katell LUCAS et les patients de l'unité psychiatrique dans le cadre de la subvention obtenue auprès du CNL « Lire autrement à Charenton »
- Programmation d'animations en direction des publics handicapés moteur, visuels, auditifs, les DYS, les personnes éloignées du numérique ou de la langue française : histoires en langue des signes, projection de film en audiodescription, etc.,

Favoriser et développer l'accès au Numérique avec la création de 2 nouvelles offres :

- Livres audio numérique : pour répondre à la demande des usagers qui apprécient les livres numériques mais demandent des livres audio notamment à écouter dans les transports et pour répondre aux usagers du portage à domicile qui sont de très gros consommateurs de livres audio et pour les personnes qui ont des difficultés visuelles avec 276 prêts
- Musique numérique pour les enfants « Munki » depuis juillet 2022 : pour répondre aux demandes de parents et d'assistantes maternelles et pour pallier au manque de CD. Très peu de CD pour enfants sont maintenant commercialisés avec 657 prêts

Développement durable : « médiathèque verte »

- Mise en place d'une charte d'équipement allégée depuis octobre 2021 avec la réduction de l'utilisation des films adhésifs sur certains documents (plastifier la couverture des livres) ce qui réduit l'usage du plastique et permet de dégager du temps aux agents pour faire du service public
- Fonctionnement de la grainothèque (troc de graines) : 120 sachets ont été pris par les usagers et 65 ont été déposés
- Organisation d'une braderie de documents désherbés (éliminer pour renouveler les collections) en décembre 2022, une seconde vie pour les documents

Poursuite et renforcement des actions en direction du jeune public :

- Acquisition de partitions en lien avec le conservatoire et pour répondre aux demandes des élèves et autres usagers
- Reprise des accueils de classes avec la réalisation de livrets présentant les animations pour les enseignants de maternelles et élémentaires (1727 élèves reçus).
- Organisation du « Mois de la petite enfance » en partenariat avec le service petite enfance, le relais d'assistantes maternelles, le département du Val-de-Marne et la Compagnie charentonnaise Miss O'youk. Une résidence de la Compagnie, financée par le département, a permis de créer une visite dansée de l'exposition « Ce matin » de Junko Kamura. L'exposition a été prêtée gratuitement par le département. -> 136 personnes dont 116 enfants
- Inauguration de la nouvelle signalétique des médiathèques réalisée par les élèves de l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages.
- Deux séances de « Plumes charentonnaises » qui ont permis à 11 auteurs charentonnais ou ayant écrit sur Charenton de venir présenter et dédicacer leurs ouvrages -> 78 personnes
- Poursuite des animations, hors accueil scolaire (Petites oreilles, Rhyme time, le temps des albums, J'peux pas j'ai ciné, Club manga, Petit mix, ...) -> 1511 personnes dont 912 enfants

## **iii. Conservatoire :**

Quelques chiffres pour l'année 2021-2022 : 708 élèves (dont 76 extérieurs), 616 élèves de moins de 26 ans, 87 élèves de plus de 26 ans

Enseignement/Formation :

- Consolidation de la direction administrative et pédagogique avec la création d'un poste de conseillère

pédagogique d'éducation musicale (CPEM) ayant fonction d'adjointe de direction.

- Approfondissement de la structuration et du développement de certaines disciplines : développement des classes de chant musique actuelle et trombone, de la classe d'écriture ouverte désormais à chaque fin de 2<sup>nd</sup> cycle pour validation de la fin du cursus FM.
- Création de deux ateliers de pôle Jazz avec une pédagogie en bionomie répartie entre les professeurs de piano jazz et le professeur de batterie/percussion.
- Portes ouvertes aux parents des jeunes enfants des classes d'initiation (environ 60 élèves) sur 2 matinées banalisées pour la découverte des instruments enseignés et permettre aux enfants de faire un choix au moment de l'inscription.
- Prolongation du parcours culturel avec intégration du RPE (relai petite enfance) pour écoute, découverte et présentation des instruments vents, cordes, baroques.
- Poursuite de l'investissement dans de nouveaux instruments afin de favoriser l'accès à la diversité de la pratique musicale au plus grand nombre : achat d'un piano droit, d'une contrebasse 1/16 pour débutants. Poursuite de la révision et de l'entretien du parc instrumental afin de garantir des instruments de qualité, dans la location aux jeunes débutants.

Actions partenariales :

- Poursuite et développement des projets transversaux sur la Ville : poursuite et valorisation des partenariats avec l'espace Art et Liberté (Mini-concerts), avec les médiathèques (Nuit de la lecture, nuit des conservatoires, pages musicales), interventions musicales en avant-scène du T2R
- Poursuite du projet Erasmus/Musiandra « musique en virtuel » avec différentes villes d'Europe consécutivement à sa collaboration avec l'école de Musique de Berlin (démarrage en mars 2021 jusqu'en mars 2023) : accueil en juin 2022 des Berlinois et en octobre 2022 d'étudiants allemands et islandais.
- Accueil de la chorale de l'entreprise Natixis
- Mise en place du Festival des Harmonies pour animer la place Aristide Briand certains samedis (5 concerts)

#### **iv. Archives :**

Le départ de la responsable en juin 2021 a stoppé les opérations d'archivage engagées.

- Gestion des recherches internes des services : DRH, affaires civiles,
- 3 octobre 2022, prise de poste de la nouvelle responsable
- 1<sup>er</sup> état des lieux des magasins d'archives avec constat de moisissures dans les magasins 3 et 4 du bâtiment Sully : inspection des Archives départementales, prélèvement des moisissures par un laboratoire en attente des résultats et à la suite, déploiement du protocole adéquat.

Valorisation patrimoniale :

- JEP 2022 : accueil des nouveaux arrivants avec visite de la ville par l'association A l'Assaut du patrimoine qui a également fait une introduction historique (site et programme) des concerts organisés dans plusieurs sites de la ville (hôtel de ville, parvis de la mairie, kiosque de la place A. Briand) – visite de l'orgue de l'église St Pierre par l'organiste titulaire visite backstage du T2R

#### **v. Arts Plastiques**

Quelques chiffres : année 2021-2022 : 439 inscrits (dont 385 charentonnais et 54 extérieurs) – Moins de 26 ans : 321 élèves pour 328 cours - Plus de 26 ans : 118 élèves pour 126 cours

Favoriser l'accessibilité :

- L'engagement de l'inscription à l'année, mis en place à la rentrée 2021/2022, avec le paiement de la cotisation en trois versements, a renforcé la stabilité des inscrits.

Accompagnement Concours entrée École d'art : La section Pôle graphique et les cours dédiés aux adolescents ont vu cette année la réussite de 6 élèves en écoles d'art.

Permettre l'accès aux tout-petits et élargir l'offre aux 8/10 ans :

- Le jour d'accueil de la Babill'Art est passé au mercredi et a permis de toucher davantage les tout-petits et leurs parents en leur offrant la possibilité d'accueillir dans le même temps les 18 mois jusqu'aux 3 ans. Les deux classes se sont trouvées remplies avec 10 enfants.
- 6 demandes de 8/10 ans et 11/14 ans en cours de dessin numérique et animation n'ont pu être honorées, faute de places. Les élèves ont accepté de prendre d'autres disciplines.

Rayonnement au plan national et international :

- Participation au concours de la BD scolaire : 8 lauréats sélectionnés par le festival d'Angoulême.
- Participation au concours du manga à Iwate au Japon : 1 préado sélectionné (premier étranger à décrocher ce prix prestigieux)

Actions partenariales :

- Participation à la journée du développement durable : création du visuel qui a été utilisé pour la campagne d'affichage dans la ville et dans le Charenton magazine.
- Action « Promenons-nous dans la rue » avec des visuels créés par les 6/7 ans, exposés sous forme de Kaké-monos dans la rue de Paris.
- Participation à l'inauguration de la piscine : Diffusion du court métrage « le plongeur » réalisé par un élève de 8/10 ans et Présentation des peintures d'adultes du cours de Composition peinte sur la thématique des nageuses
- Conception et réalisation du visuel pour commémorer Paul Eluard par les élèves de 11/14 ans par les élèves des cours de Dessin Peinture et Dessin numérique
- Participation au concours de la BD scolaire : 8 lauréats sélectionnés par le festival d'Angoulême.
- Conception de l'identité graphique des médiathèques avec les élèves du Pôle graphique. Fabrication des enseignes de la médiathèque des Quais et de la médiathèque de Bercy, impression des visuels sur les cartes d'abonnés.
- Parcours culturel deux fois par an : accueil des scolaires pour une découverte d'atelier de fabrication de papier, de gravure et d'impression de tampons.

## **vi. Espace Art & Liberté**

Expositions : 5 expositions principales (« 68e Salon de Charenton, Quand l'art nous regard, Gravix, l'âme du paysage, Richard Melloul»). 1 exposition « Eco2nome » sur le développement durable » en septembre. Exposition des ateliers d'art de la ville en mai.

Quelques chiffres : Total visiteurs : 9.000

Total jeune public scolaire : 4.950 élèves répartis dont :

- Élémentaires : 148 classes - 3700 élèves,
- Maternelles : 40 classes - 1000 élèves,

Parcours culturel 50,

La fréquentation est revenue dans la moyenne d'avance crise du Covid. L'exposition « L'âme du paysage » a fait plus de 2000 visiteurs.

Actions culturelles : formation des publics et interventions auprès du jeune public

- 5 visites commentées exposition au public et personnel de la ville, 3 concerts en lien avec l'exposition (élèves conservatoire), 4 ateliers famille les samedis après-midi, 1 atelier Développement Durable, 2 expositions en extérieur, 1 expo photo en extérieur Les arbres témoins de l'histoire.
- Mise en place Micro Folie les mercredi et samedi après-midi
- Visites des expositions pour les élémentaires et ateliers pédagogiques, interventions dans les classes avec une initiation à l'histoire de l'art

Renforcer la communication des expositions :

- Développement de la visibilité numérique et de la communication des événements : expositions en ligne, interview d'artistes, fiches pédagogiques l'art pour les tous petits.

## **vii. Théâtre**

A noter : une hausse de la fréquentation des publics en début de saison et un changement du comportement du public qui privilégie l'achat à la dernière minute de places.

Programmation : L'ouverture de saison a eu lieu avec « Une histoire d'amour » d'Alexis Michalik. En amont de la saison officielle, en septembre, participation au JEP avec une visite backstage du théâtre.

- Présentation de saison avec des artistes programmés + ouverture en continu de la billetterie pendant 2 semaines.
- Nouvelle programmation de spectacles « hors les murs »
- Développement de l'offre de spectacles à voir en famille
- Renforcement des nouveautés engagées la saison précédente : ateliers artistiques (écriture, théâtre, danse...), spectacles intergénérationnels pendant les vacances scolaires, scènes émergentes pour soutenir de jeunes artistes professionnels, bébé-concerts pour les 0/3 ans
- Développement des représentations scolaires avec diversification de l'offre et Poursuite de la classe à PAC

(Projet Artistique et Culturel) avec le Collège de la Cerisaie, encadrée par un artiste programmé dans la saison

- Développement des actions artistiques et culturelles à destination des scolaires des écoles primaires et du Collège La Cerisaie (ateliers de pratique, répétitions, visite des expositions, portraits à l'aveugle avec Collégiens et CCAS, ateliers d'écriture...)

Partenariat : Le Théâtre des 2 Rives a intégré le festival Imago (soirée d'inauguration du festival au T2R), et poursuite des autres partenariats (Kalypso, Biennale de la Danse, Théâtrales Charles Dullin...)

- Accueil en résidence et valorisation des artistes locaux et Franciliens : poursuite de l'accueil et de la valorisation des artistes locaux (Fleming Welt, Miss O Youk, Anne N'Guyen et la Cie Par Terre, Jean-Marie Ecay, Théâtre Les Apicoles, Natalie Rafal, Agnès Chamak et le Théâtre des Brunes, Daphné Dejay, artiste associée à la saison 22/23...) et des artistes Franciliens (Setenta, Compagnie Périphérique, Les Arpenteurs de l'Invisible, le Concert impromptu...)
- Partenariats renforcés également avec des services de la ville et les équipements culturels de la ville : Accueil du CCAS pour différentes manifestations, accueil de formations et de réunions des services de la ville, accueil du service Enfance/Education, accueil des manifestations du Conservatoire et des écoles élémentaires, accueil des manifestations de l'Espace Jeunesse, accueil des manifestations des associations culturelles et sportives locales, accueil d'une exposition de l'Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages, participation active à la semaine de l'environnement par le biais de l'accueil d'ateliers, d'une projection documentaire et de la proposition d'un spectacle d'humour musical, participation à la JEP avec des visites backstage du théâtre

Billetterie/Public :

- Développement de la billetterie en ligne et des revendeurs
- Reprise de la communication vers les abonnés (nouveau fichier, nouvelle newsletter...), mise à jour des réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

### **viii. La CULTURE - PERSPECTIVES 2023**

#### **ix. Médiathèques :**

Favoriser l'accès à la lecture pour les publics empêchés :

- Poursuite de l'acquisition de livres en gros caractères, livres lus, livres pour les DYS, FLE...
- Développement du fonds FLE avec de nouvelles acquisitions notamment des romans Facile à lire et une revue spécialisée en lien avec les ateliers de conversation.
- Remplacement des liseuses des médiathèques hors service pour les proposer à nouveau au prêt pour les usagers mal voyant en complément des lecteurs Victor et autres lecteurs (possibilité d'accroître les caractères des livres numériques).
- Extension du portage aux personnes hospitalisées et à la résidence Jeanne d'Albret depuis septembre 2022 peut-être un projet d'extension aussi avec la Résidence Gabrielle d'Estrée.
- Continuité de la programmation d'animations en direction des publics handicapés moteur, visuels, auditifs, les DYS, les personnes éloignées du numérique ou de la langue française : histoires en langue des signes, projection de film en audiodescription, etc.
- Création d'ateliers de conversation en français à partir d'octobre 2022.
- Continuité des actions hors les murs avec les hôpitaux de Saint-Maurice

Favoriser et développer l'accès au Numérique : réflexion sur 2 nouvelles offres

- Développement de l'offre de Livres audio numérique démarrée depuis juillet 2022.
- Offre de presse numérique complémentaire à celle papier pour répondre à des demandes d'usagers et permettre à de nouveaux usagers de bénéficier de ce service.
- Continuité de la Musique numérique pour les enfants « Munki » service offert depuis juillet 2022
- Poursuite de la participation au projet départemental de lutte contre la fracture numérique engagée depuis avril 2019 : aide aux personnes en difficultés.

Développement durable :

- Continuité de la charte d'équipement allégée : les DVD et CD qui possèdent un boîtier cartonné ne seront plus recouverts d'un film plastique.
- Organisation d'une braderie de documents désherbés en 2023

Poursuite et renforcement des actions en direction du jeune public :

- Un projet en direction des 3-18 ans hors scolaires sera mis en place sur la saison culturelle 2023-2024. Ce projet

fera l'objet d'une demande de subvention auprès du CNL. La thématique développée sera le geste et le livre.

Dans ce cadre un club de lecture sera créé pour les adolescents, un projet avec le réalisateur Irvin Aneix sera mis en place autour du livre et de la lecture vue par les adolescents, des ateliers dansés autour des livres seront organisés pour les plus petits avec la Compagnie Miss O'Youk, des ateliers philosophie seront créés pour les 7-9 ans, des cours de scénarii et la création de story-board seront organisés avec l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages ...

Le Prix d'UNICEF avec les centres aérés sera intégré dans ce projet.

Toutes ces animations seront également intégrées dans le cadre de Charenton Ville amie des enfants, accueil des maternelles et élémentaires : découverte du livre.

- Les actions régulières avec les enfants continueront : les petites oreilles, j'peux pas j'ai ciné, les grandes oreilles, Rhyme time,. Ainsi que les animations en crèches, centres de loisirs, classes primaires et secondaires.
- Création de lectures en italiens pour les enfants en partenariat avec le jumelage italien.

Développement de nouvelles actions en direction du tout public :

- Création d'un club cinéma pour les adolescents et adultes, pour découvrir ou redécouvrir des films sur le thème de la comédie. Plusieurs séances animées par un spécialiste du cinéma et le bibliothécaire en charge du fonds cinéma seront programmées entre janvier et avril 2023.
- Bestiaire : projet sur le thème du bestiaire conduit en partenariat avec le Théâtre des Deux Rives, l'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, l'Espace Art et liberté...

Les animations s'adresseront à tous les publics : ateliers création de cartes en 3 D, réalisation d'un jeu de l'oie interactif, exposition, atelier illustration avec l'illustratrice spécialisée bestiaires Janik Coat, conférences autour de l'art,

#### **x. Conservatoire :**

Favoriser l'accessibilité :

- Continuer à favoriser les inscriptions des jeunes charentonnais, diminuer les inscriptions des adultes et des extérieurs.

Enseignement/Formation :

- Instituer la semaine d'évaluation Formation Musicale.
- Poursuivre l'évaluation publique au Petit t2r des projets de 3<sup>ème</sup> cycle sous forme de concert et projet tutorial d'une nouvelle enseignante de Formation Musicale au conservatoire qui passe une de ses épreuves de DE (diplôme d'état).
- Consolidation du dispositif « chorales à l'école » avec 2 classes de 2 écoles élémentaires (Pasteur et Desnos) encadré par une musicienne intervenante en vue d'un possible développement et participation de ces classes au concert proposé par la Musique des gardiens de la Paix.
- Mise à jour du règlement des études avec la mise en place de réunions pédagogiques sous l'égide de la CPEM récemment nommée.

Actions partenariales :

- Poursuite et consolidation des projets transversaux sur la Ville : partenariats avec l'espace Art et Liberté, avec les médiathèques (Nuit de la lecture, nuit des conservatoires, lectures musicales) avec l'Espace Jeunesse (Les Heures Musicales avec la participation de l'encadrante des ateliers Théâtre, participation collaborative à la Fête de la Musique...), avec le Théâtre des 2 Rives (projet Ecole du Spectateur...) et les différentes sections de jumelages.
- Poursuite des projets Musiandra/Erasmus « musique en virtuel » et Jamulus qui est un projet de formation à l'enseignement technologique ; formation concernant principalement les enseignants du conservatoire et nécessitant une dépense en investissement de matériel à la pointe de la technicité (subvention ERASMUS de 6000€ ) et 8000€ prévus pour les voyages des professeurs et coordinateurs à IZMIR(du 28/03/23 au 01/04/23 et à Berlin pour le festival de clôture du 28/06/23 au 02/07/23).Le matériel acheté bénéficiera à la classe de MAO.

#### **xi. Archives**

Gestion du sinistre dans les magasins 3 et 4 du bâtiment Sully (moisissures) :

- Une décontamination des archives et des travaux de rénovation des magasins sont à prévoir. Un accompagnement des Archives départementale est en cours.

Poursuivre l'état des lieux, ainsi que les opérations de récolement, collecte et éliminations :

Finir les opérations entamées par la précédente archiviste.

- Prendre en charge de nouveaux versements. A cette occasion les problématiques de stockage et de saturation feront l'objet d'une réflexion.
- Informatiser les inventaires d'archives papier (Reprise dans Avenio).

Valorisation patrimoniale :

- Consolider le partenariat avec l'association A l'Assaut du Patrimoine.
- JEP 2023 : une réflexion est engagée pour des animations en lien avec le développement du quartier Bercy-Charenton.
- Proposer de nouvelles animations.

Archivage électronique :

- Projet Wimi : proposer des règles de nommage.

## **xii. Arts Plastiques**

Favoriser l'accessibilité à tous les publics et particulièrement aux plus jeunes :

- Renforcer et consolider la fréquentation de Babill'Art ainsi que les cours à destination des plus jeunes.
- Poursuite de l'accompagnement Concours entrée École d'art : La section Pôle graphique et les cours dédiés aux adolescents ont vu cette année la réussite de 6 élèves en écoles d'art et d'architecture.
- Projet de développement de cours de dessin/film d'animation et de dessin numérique auprès de 8/10 ans et 11/14 ans pour répondre à la demande croissante de ce jeune public, soit 6 heures en plus.
- Interventions du professeur de BD pour un cours d'écriture de scénarii à la médiathèque de Bercy s'adressant aux collégiens dans le cadre d'un projet de Clu de lecture pour adolescents (projet subventionné par le CNL).

Actions partenariales et rayonnement :

- Action « promenons-nous dans la rue » avec des visuels créés par les 6/7 ans, exposés sous forme de Kakémonos dans la rue de Paris : Pour 2023, cette action est reconduite avec une exposition de Manga par les 11/14 ans sous forme de kakémonos.
- Parcours culturel deux fois par an : accueil des scolaires pour une découverte d'atelier BD et animations.
- Conception d'un tapis d'éveil avec réalité augmentée rentrant dans la thématique « bestiaire » CNL avec un jeu de l'oie pour la médiathèque de Bercy réalisé par le Pôle graphique.
- Dans le cadre de la Fête de la Nature et des Jardins, conception et réalisation des mosaïques pour le cimetière de Valmy avec les élèves du cours d'illustration 15/18 ans.
- Conception et réalisation de 2 films d'animation en partenariat avec le Conservatoire de musique diffusés au T2R pour les deux concerts qui auront lieu en février et mai 2023 avec les élèves des cours de Dessin-peinture (8/10 ans et 11/14 ans), adultes des cours de Carnet de voyages.

## **xiii. Espace Art & Liberté**

Développer « Micro-Folie » :

- Ce musée numérique réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux. Cette galerie d'art numérique est particulièrement adaptée aux parcours d'éducation artistique et culturelle et sera un excellent outil d'animation pédagogique complémentaire des ateliers pédagogiques existants. Ce musée numérique sera également accessible à tous et complétera richement le propos des expositions en cours.

Renforcer la communication des expositions :

- Développement de la visibilité numérique : multiplier les expositions en ligne et travailler à une meilleure couverture des événements de la structure sur le territoire.

Faciliter le montage et la logistique des expositions :

- Valoriser les événements et l'expérience acquise par l'équipe dans l'organisation et la présentation des expositions par un soutien logistique consolidé

## **xiv. Théâtre**

Poursuivre l'ouverture du théâtre sur son territoire et le développement des coopérations de proximité, territoriales et sur

le territoire : réédition du festival autour des écritures contemporaines en partenariat avec les théâtres de PEMB et création d'un prix du public.

Valoriser des artistes professionnels de la ville et du territoire au sein de la programmation ou en qualité d'artiste associé à la saison .

Développer et valoriser la programmation « Tout public/Jeune public » :

- Consolidation de la programmation jeune public en temps scolaire.
- Poursuivre la programmation lors des petites vacances scolaires afin de permettre un partage artistique intergénérationnel.
- Poursuivre une proposition de programmation diversifiée, tant dans les formats que dans les disciplines artistiques, et développer de nouvelles actions vers les publics :
  - Poursuivre les spectacles du samedi et du dimanche matin vers les 0-3 ans
  - Partage artistique intergénérationnel « Tout public/Jeune public » par une proposition de qualité et des actions menées en amont qui permettent la mixité de ces publics,

Développer les partenariats institutionnels et associatifs : notamment vers les collèges et les lycées.

Consolider les actions culturelles : les bords de plateau, les actions en amont de certains spectacles, menées par les artistes (atelier d'écriture, d'interprétation etc...) notamment vers les scolaires, en inscrivant les rencontres publiques dans le cahier des charges.

Création d'un « club » des amis du théâtre pour relayer les actions et informations, étudier une nouvelle interface de billetterie afin de permettre au public de choisir ses places.

## **xv. La Jeunesse**

### **Bilan 2022**

Développement de l'accueil ALSH :

L'Accueil de Loisirs a accueilli durant toutes les vacances scolaires entre 20 et 25 adolescents avec un programme varié alternant sports, activités culturelles en interne et sorties culturelles, des activités ludiques et des grandes sorties comme des parcs d'attraction. Le soir, dans le cadre de l'accueil périscolaire, 6/8 jeunes sont venus pour jouer et préparer les activités des vacances.

2 séjours hivernaux et trois séjours d'été ont été organisés avec un prestataire qui ont permis de faire partir 36 jeunes de 12/17 ans.

Ateliers socioculturels :

Tous les cours (Guitare, chant, danse, théâtre, ateliers créatifs) ont repris et rencontrent un franc succès. Plus de 150 élèves sont inscrits et les spectacles de fin d'année dans chaque discipline ont permis d'accueillir au total plus de 500 personnes.

Conseil Municipal des Jeunes :

Les élections et la désignation des nouveaux conseillers ont été organisés. Une large communication dans la ville auprès des collèges et lycées, sur les réseaux sociaux, a été organisée de novembre 2021 à février 2022 et ce sont donc 13 nouveaux jeunes conseillers qui ont été désignés pour la période d'avril 2022 à juin 2024. Ils font vivre cette instance avec de nombreux projets autour de 4 commissions : solidarité, sport et bien être, communication et skate-park.

Les jeunes ont participé à la cérémonie du 8 mai 1945, au ravivage de la flamme sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, à la commémoration de l'appel du 18 juin, au concert caritatif des troupes de Marine au T2R, et ont visité le palais de la Porte Dorée et le Sénat.

Aide aux devoirs : les animateurs du service jeunesse accueille quotidiennement entre 4 et 7 jeunes (travail en groupe et par niveau, suivi individualisé).

BAFA :

Sur l'année 2022, 4 sessions de formation (générale et approfondissement) ont été réalisées. 48 stagiaires ont pu participer aux 3 premières sessions, en attendant le dernier stage de décembre 2022 :

- 36 inscrits via le Service Jeunesse (Charentonnais de 17 à 25 ans)
- 12 inscrits via le Service enfance (animateurs recrutés à l'année ou pendant les vacances)

Salle de spectacle :

De janvier à octobre 2022, le Service Jeunesse a accueilli une trentaine d'événements (concerts, spectacles, réunions, partenariats avec les lycées, conservatoire, événements privés...).

Studio de répétitions et d'enregistrement :

De janvier à octobre 2022, une vingtaine de groupes et musiciens amateurs ont profité du studio, avec plus de 170h de répétitions et 15h d'enregistrement facturés.

A cela s'ajoute les partenariats avec le conservatoire, les écoles élémentaires, le collège, le lycée, l'ALSH, les ateliers socioculturels...

### **Perspectives 2023**

Développement de l'ALSH :

- Augmentation de la fréquentation de l'ALSH et accueil de tous les jeunes de 11 à 17 ans. Une attention particulière sera portée aux jeunes de 15/17 ans avec le développement d'activités spécifiques afin d'augmenter la fréquentation de cette tranche d'âge.

Développement du partenariat avec le collège La Cerisaie :

- Accueil le soir et sur la pause méridienne des jeunes au collège et à l'Espace Jeunesse.
- Renforcement de l'aide aux devoirs et inscription dans le dispositif CLAS en partenariat avec le CCAS (chef de file du dispositif).

Conseil Municipal des Jeunes :

Les 13 membres du CMJ, ainsi que les nouveaux qui souhaiteraient le rejoindre, vont continuer leur travail en réunion autour des 4 commissions et ainsi développer les projets de skate-park, rencontres intergénérationnelles avec la Résidence Jeanne d'Albret, organisation d'une journée olympiade pour les jeunes de la commune et développer les aménagements sportifs dans la ville (machines de fitness de plein air, parcours de santé), accroître la communication dans le journal municipal pour les jeunes en suggérant des articles régulièrement.

Les jeunes conseillers sont également invités sur les commémorations : 8 mai, 18 juin, 11 novembre ; les événements de la ville : vœux du Maire, journée du développement durable ... L'idée est aussi de continuer les visites des grandes institutions françaises comme l'assemblée nationale.

Enfin un projet d'échange avec le CMJ de Berlin-Tempelhof, ville jumelée avec Charenton, est en cours pour 2023/2024.

Valorisation du studio d'enregistrement :

- Développement des activités en renforçant la fréquentation par les groupes de jeunes.

Renforcement et développement des actions transversales avec les autres services municipaux :

- Organisation de temps forts musicaux et/ou théâtraux originaux en partenariat avec le conservatoire et le théâtre, en favorisant l'implication des élèves des ateliers socio-culturels.
- Conservatoire/service jeunesse « Calle Real » projet autour de la musique vénézuélienne avec la participation de l'atelier Batterie.

## **xvi. La Prévention-Médiation**

### **Bilan 2022**

Accueil 18-25 ans :

- Refonte de l'équipe de médiation-prévention qui a conduit à une fermeture de l'accueil collectif des jeunes. L'accueil individuel avec un accompagnement personnalisé des jeunes s'est poursuivi en lien avec le CCAS.

Poursuite des actions de prévention dans les établissements scolaires :

- Action de Prévention sur le cyberharcèlement dans les écoles avec des classes de CM1/Cm2 du 5/04 au 22/04/2022 => 369 élèves.

La médiation de rue :

- Horaires de déambulation des médiateurs depuis le jeudi 20 mai de 14h30 à 22h dont 14h30- 21h30 sur le territoire. Echange hebdomadaire sur les faits passés sur la semaine. Vigilance accrue sur les lieux dits sensibles. Sensibilisation auprès des jeunes.
- Suspension en août pour congés estival puis reprise de la déambulation le 02/09/2021 jusqu'à fin novembre.
- A noter qu'une nouvelle équipe est arrivée au mois de mai et qu'un suivi de leurs déambulations a été renforcé afin d'être plus vigilant aux sorties des établissements scolaires.
- Recrutement au 1er septembre 2022 d'une médiatrice sociale de proximité qui conduit les déambulations avec le prestataire qui met désormais à disposition un seul médiateur.

La bourse au permis :

- Poursuite du dispositif avec l'auto-école ADOUE. Finalisation de l'apprentissage des bénéficiaires de l'édition 2021.

## **Perspectives 2023**

Le site de la Verrière dont l'espace s'avère surdimensionné a été repensé pour recevoir les activités du service vers les jeunes tout en permettant à la Police municipale de prévoir d'étendre ses locaux et ainsi mieux répondre au besoin d'agrandissement du Centre de Supervision Urbaine. Les travaux se dérouleront courant 2023.

Les animateurs de prévention ont d'ores et déjà rejoint les locaux de l'espace jeunesse pour effectuer leurs tâches administratives en équipe. L'accueil individuel des jeunes se poursuit.

La médiation de rue :

- Renforcement de la mission des médiateurs sur la jeunesse et sur le lien avec les services municipaux

Organisation des actions de prévention auprès des élèves des écoles, collèges et lycée à partir des attendues de ces partenaires (Harcèlement, jeux dangereux, égalité homme-femme)

- Actions conduites par les animateurs de prévention et avec des partenaires : associations spécialisées présentant des actions

Renforcement du travail transversal avec les autres services municipaux : CCAS, Service Enfance, service du développement économique, etc.

Poursuite des actions contre les violences faites aux femmes : en direction du public scolaire et du tout public.

## **xvii. LE SPORT**

### **Bilan 2022**

Piscine municipale/PDS

Inauguration de la piscine et du PDS le 27 juin et ouverture au public de la piscine le 30 juin.

L'effet « ouverture » et la canicule ont dopé la fréquentation de l'établissement qui a enregistré : 6661 entrées en juillet et 4465 entrées en août.

La piscine a toutefois connu durant cette période estivale des fermetures en raison de problèmes techniques (chloramines, pompes défectueuses, coupures électriques...), cela a nécessité l'acquisition de deux déchloramineurs.

Avec la réouverture de la piscine et du PDS de nombreux investissements en matériel ont été réalisés :

- Matériel de plongée (compresseur, détendeurs, bouteilles, stab, palmes...)
- Matériels pédagogiques pour la piscine (ceintures, planches, frites, cage ludique, etc.).
- Tableaux de scorage pour le PDS. Matériel sportif divers (poteaux de volley-ball, matériel de gymnastique, etc.) pour le PDS.
- Acquisition du nouveau logiciel de billetterie et de contrôle d'accès

Mise en place des activités municipales aquatiques : Natation perfectionnement, Aquagym, Aquafitness, Aquajoging, Aquaphobie, nocturne, matinales.

Subventions aux associations sportives

En 2022, la municipalité a décidé de reconduire à l'identiques de l'année passée, le montant des subventions.

Accompagnement des clubs dans l'organisation de manifestations sportives (Lion'S Cup, Foulées Charentonnaises, Show Case, Galas, Tournoi International de football...).

Actions sportives en direction du public scolaire

Reconduction du projet « Bouge avec ta Classe » par la découverte de pratiques sportives, en lien avec les associations partenaires, destiné à tous les élèves scolarisés en CM1.

## **Perspectives 2023**

Piscine/PDS

- Poursuite de l'acquisition de matériels pour la piscine (robot, autolaveuse, monobrosse, matériel pédagogique...).
- Ouverture de la fosse de plongée

Terrain de football stade Henri Guérin

- Réflexion portée sur la réhabilitation du terrain de football (structure sous-sol, revêtement, changement éclairage avec des projecteurs led) : études du dossier, recherche de financement.

Skate-Park :

- finalisation du projet : localisation, aménagement, recherche de subventions.

Chantiers divers

- Travaux de rénovation de la salle d'escrime.

- Travaux de rénovation du Dojo municipal.

#### Animations

- Aide logistique et organisationnelle pour le déroulement de manifestations sportives proposées par les clubs (Foulées Charentonnaises, Lion's Club, tournoi international de football U13).
- Reconstitution du projet sportif « Bouge avec ta Classe ».

## VII. la SECURITE

### Organisation et missions du Service

La ville de Charenton dispose d'un service de police municipale dont les effectifs sont actuellement en cours de renforcement. Dans un contexte où les collectivités ont un rôle majeur en matière de tranquillité et sécurité publiques, la Municipalité de Charenton veille à conforter ce secteur pour atteindre le niveau théorique des effectifs à savoir 25 agents de police municipale et 11 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et 12 Opérateurs du PC – Radio / Vidéo. Les missions du service découlent naturellement des compétences du maire qui veille au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publique.

Tout d'abord, les missions de la police municipale sont axées sur le respect des règles de circulation et de stationnement sur la voie publique. En raison de sa proximité avec Paris et des nombreux salariés qui viennent quotidiennement travailler à Charenton, les effectifs de la police municipale sont engagés quotidiennement dans la lutte contre les comportements peu respectueux du code de la route, générant un danger pour les usagers et des difficultés de circulation. Elle veille également au respect des règles de stationnement et à l'acquittement des redevances autorisant les conducteurs à se garer.

D'autre part, elle est aussi très sollicitée pour d'autres missions liées au respect des règles d'occupation du domaine public (déménagement ...) et de diffusion de musique amplifiée, à la sécurisation de manifestations organisées par la ville ou ses partenaires, à la régulation de la circulation et du stationnement lors d'évènements divers, à la sécurisation des abords des écoles et des lieux regroupant du public et au maintien de l'ordre public...

Enfin, la police municipale gère le réseau de caméras de vidéo protection et participe activement au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui a été réactivé en 2017.

### **Bilan 2022**

Dans le but de satisfaire à ses obligations, le service de la police municipale a continué à optimiser son organisation au cours de l'année 2022 en s'appuyant sur quatre unités opérationnelles distinctes.

- Les unités de policiers municipaux
- L'unité des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Le Poste de commandement intégrant le Centre de supervision urbaine (CSU)
- Les Vacataires points écoles
- Une assistante de direction – Rédacteur territorial

Par ailleurs, la police municipale est en lien direct avec la cellule réglementaire s'agissant de ses prérogatives en matière de gestion de l'espace public.

Elle répond aussi à des évolutions majeures qui se sont concrétisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour rappel :

- En janvier 2018 : La dépenalisation du stationnement au niveau national et le déploiement des Forfaits de Post Stationnement sur le plan local.
- En avril 2018 : la mise en place du stationnement payant pour les deux roues motorisés. Charenton et Vincennes étaient les premières communes de France à s'être engagées dans cette démarche. La ville de Paris a déployé un dispositif similaire en 2022.
- En septembre 2019 : rattachement de la Cellule réglementaire (liée aux affaires générales depuis septembre 2021)
- En février 2021 : la réforme du plan de stationnement qui a notamment permis l'accroissement de la zone verte dite résidentielle.
- Printemps 2022 : mise en place d'un dispositif pour protéger les riverains et les rues adjacentes du Bois de Vincennes en raison des problèmes inédits générés par l'édition 2023 de la Foire du Trône sur le plan du stationnement et de la circulation dans le nord de la ville.
- Courant 1<sup>er</sup> semestre 2022 : Réhabilitation de la piscine et de son parvis avec modification des règles de circulation

Les épisodes de tensions urbaines qu'a pu connaître la collectivité entre 2017 et 2019 sont moins prégnants en 2020 et 2021 mais ont connu quelques résurgences en 2022. La présence accrue des effectifs de la police municipale sur le terrain et le travail avec les partenaires du CLSPDR (police nationale, bailleurs sociaux ...) ont permis d'identifier les protagonistes les plus actifs, de les présenter devant les instances judiciaires et ainsi d'améliorer la tranquillité publique même si la vigilance reste de mise.

Le CLSPDR est maintenant géré indépendamment par la Directrice de l'Administration Générale et des Affaires Réglementaires. La Police municipale continue quant à elle, à intervenir selon les modalités définies par cette instance. La nouvelle organisation qui a été mise en œuvre en 2021 s'est poursuivie sur 2022. Les groupes de travail définis en 2021 sont actifs. Pour rappel, les 3 groupes : les violences intrafamiliales, les violences urbaines, le décrochage scolaire/cyberharcèlement.

En raison de son efficacité, Monsieur le Maire continue d'utiliser le dispositif de convocation des mineurs identifiés dans les rapports de police traitant de troubles à l'ordre public, en présence de leurs parents sur la base de l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales et de la loi du 5 mars 2007 qui permet un rappel à l'ordre.

En parallèle, les médiateurs de rue de l'association « Optima » avec laquelle travaille la ville, depuis l'été 2018, ont été mobilisés, à titre préventif, sur les secteurs sensibles et ont eu des réunions de travail avec la police municipale.

Le bilan de ces actions fera l'objet d'une présentation lors de la séance plénière du CLSPDR du 15 décembre 2022 dont l'organisation est menée par la Directrice de l'administration Générale et des affaires réglementaires, en charge de la coordination du CLSPDR, conjointement avec la Direction de la Police Municipale.

La collectivité a poursuivi le déploiement d'une stratégie locale autour de deux axes forts, la sécurité publique et la proximité. La sécurité publique se traduit par une coopération pleine et entière avec les forces de sécurité étatique ainsi qu'avec les partenaires en charge des transports publics et une nouvelle structure, le Groupe Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) qui expérimente le déploiement de ses agents de sécurité sur le patrimoine d'Emmaüs Habitat. Le GPIS vient renforcer l'action des polices municipale et nationale dans les parties communes des bailleurs sociaux contribuant ainsi à renforcer la sécurité dans ces ensembles immobiliers.

Cette coopération s'appuie sur deux conventions :

- La convention de coordination entre la police nationale et la police municipale
- Une convention tripartite entre la police municipale, la police nationale et la RATP.

Ainsi, des opérations conjointes ont été menées régulièrement avec pour objectifs la mobilisation de tous les acteurs locaux dans la lutte contre l'insécurité, les vols et trafics en tout genre ainsi que la prévention de tout acte d'incivilité.

La police municipale ainsi que les ASVP ont été attentifs à conforter les liens étroits avec le tissu commerçant charentonnais, les associations, bailleurs privés et publics et les partenaires institutionnels par des prises de contact quotidiennes.

La dépénalisation du stationnement et les opérations de contrôle et de sensibilisation ont eu pour résultat un meilleur respect des règles du stationnement et une augmentation des abonnements aux divers dispositifs permettant de se garer facilement. Le renforcement de la présence des ASVP, notamment sur les zones de stationnement de courte durée a permis d'améliorer considérablement la rotation des véhicules et de réguler le phénomène de stationnement abusif permettant aux usagers de trouver plus facilement des emplacements.

Pour répondre aux problématiques locales d'incivilités du quotidien, une Brigade de Salubrité et de Propreté (BSP) a été déployée pour quadriller la ville et lutter contre ces problématiques.

Le Poste de Commandement continue son déploiement important cette année et les années à venir. Le CSU doit s'adapter au fil des prochaines années dans la mesure où notre territoire sera couvert par 180 à 200 caméras à l'horizon 2026.

Souhaitant répondre aux demandes de prévention des locataires du parc social, la police municipale utilise un dispositif innovant de transmission des images vers la police municipale des caméras de la Résidence Bobillot Sellier de Valophis Habitat depuis 2018, de celle du Tripode d'Immobilier 3F depuis 2019 et de celle du Parc immobilier d'EMMAUS qui est en plein déploiement depuis 2022.

La hausse des effectifs, toutes unités confondues, l'extension du CSU, l'augmentation des missions, des interventions, l'élargissement des prérogatives actuelles et à venir impliquent la nécessité d'une présence plus importante. Une réflexion est également en cours pour accroître au fil du mandat les horaires de présence des policiers municipaux la nuit au-delà de 2h45.

Il est donc évident que les locaux du service de la Police Municipale doivent être adaptés à ces changements et ces orientations nouvelles. Une étude est menée, impliquant les services de la Direction Générale, du bâtiment, du bureau d'étude, de l'assistante de prévention et de la police municipale, afin de présenter en 2022 un projet répondant aux attentes ci-dessus décrites. Ce projet sera mis en œuvre courant 2023.

### **Perspectives 2023**

Police municipale :

- Optimiser l'organisation de la Police Municipale en s'adaptant aux évolutions du contexte local
- Extension des locaux du poste de police municipale afin d'absorber l'accroissement du CSU et des effectifs
- Stabiliser les effectifs de la brigade de soirée avec l'arrivée des nouvelles recrues de cette unité.
- Mettre en place une unité cynophile en tenant compte des évolutions réglementaires de 2022
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires, police nationale, RATP et GPIS.
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage, le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche.
- Venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, l'insalubrité, les violences contre les personnes, les dégradations diverses,
- Maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages.
- Proposer des actions de communication sur les missions de la police municipale et les services proposés aux administrés
- Poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (Permis piétons, action de sensibilisation et de répression au moment des entrées et sorties d'école)
- Continuer les actions et projets dans le cadre du CLSPDR que ce soit dans sa version plénière ou restreinte.

- Intensifier les actions en matière de contrôles routiers (vitesse excessive, comportement dangereux, contrôles coordonnés avec les forces étatiques)
- Intensifier les actions de contrôles envers les EDPM
- Continuer la modernisation des outils informatiques en intégrant des versions nomades de MUNICIPAL

#### ASVP :

- Stabiliser les effectifs avec des sélections rigoureuses, des accompagnements en termes de formation et la mise en place d'un tutorat
- Continuer les actions pour lutter contre les dérives des administrés en termes d'insalubrité et poursuivre la mise en place d'une unité spécialement dédiée : La Brigade de Salubrité et de Propreté (BSP)
- Maintenir les activités de contrôle du stationnement payant et gênant

#### Poste de Commandement - CSU :

- Renforcer de manière raisonnée le parc de cameras
- Finaliser la mise en œuvre des projets d'extension
- Renouveler le parc vieillissant et obsolète des cameras
- Proposer un élargissement de la présence d'opérateur au CSU en augmentant progressivement les effectifs pour atteindre le nombre de 12 opérateurs et un Responsable, l'objectif étant d'assurer un service avec des horaires davantage étendus.
- Mettre en place un numéro de téléphone abrégé
- Continuer la mise en place de procédures davantage formalisées s'agissant des communications radio et téléphoniques
- Poursuivre la mise en place de la télésurveillance des bâtiments municipaux
- Continuer le déploiement de l'accès au parc vidéo-surveillance des bailleurs sociaux
- Proposer un partenariat avec les copropriétés afin de les assister techniquement et financièrement pour l'installation de vidéoprotection au sein de leur patrimoine.

#### Brigade de Salubrité et de Propreté – BSP :

- Renforcer sa présence sur le territoire
- Développer un réseau avec les syndicats de copropriétés
- Développer des actions de prévention, de communication et aussi de répression

## **VIII. L'ANIMATION – les ASSOCIATIONS – la DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **a. La vie Associative**

#### **Bilan 2022**

Rappel des missions :

En 2022, le service a poursuivi ses missions d'aide et d'accompagnement aux associations charentonnaises ou ayant des activités sur la ville, en lien avec les différents services municipaux. Il intervient auprès d'associations dans des domaines financier, juridique, administratif...

Les subventions

Comme en 2021, compte tenu de la crise sanitaire, 2 analyses financières des dossiers ont été conduites afin de soutenir les associations susceptibles d'être en difficulté. Un fonds de soutien prévu au BP 2022 n'a en finalité pas été utilisé.

Le Contrat d'engagement Républicain

La Charte de la Laïcité La loi N° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le Contrat d'engagement républicain. Ce contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique. Cette loi approuvée par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 est entrée en application au 1er janvier 2022.

Ce contrat a été intégré au dossier de subvention ainsi qu'au contrat de mise à disposition de salles municipales, les avantages en nature faisant partie des subventions.

La Convention type de mise à disposition des locaux municipaux

Cette convention vient se substituer aux conventions individuelles établies pour chaque association. Elle définit le cadre dans lequel les utilisateurs évoluent les salles municipales.

Les Manifestations

Compte tenu de la crise sanitaire encore présente début 2022 et du manque de moyens humains, tous les évènements n'ont pu être organisés, néanmoins le dîner des présidents réunissant plus d'une centaine de Présidents (es), ainsi que le forum des associations ont pu avoir lieu en septembre dernier.

#### **Perspectives 2023**

La Charte de la Vie Associative

Ce document établi il y a quelques années est venu formaliser les relations entre les associations et la Municipalité et proposer un cadre stable et parfaitement transparent. Il a rendu lisible les formes de soutien à la Vie Associative et a reconnu son importance.

La charte de la Vie Associative est un document destiné à évoluer en fonction des nouvelles réglementations ou législations ou en fonction des besoins des partenaires. Une concertation des partenaires Ville/associations est à prévoir.

Les critères d'attribution des subventions et règlement

Mise en place de critères simplifiés d'attribution des subventions et proposition d'un règlement qui définit les règles applicables aux procédures d'instruction, d'attribution, de contrôle ou encore d'évaluation des subventions versées par la collectivité aux associations. Au-delà d'être un outil de transparence et de communication, il permet de préciser les règles et de rappeler la réglementation en matière d'attribution de subventions

Le règlement du Forum

Ce document précise les obligations de chaque partie et notamment les conditions d'inscription et de participation pour chaque association. Ce règlement permet par ailleurs d'assurer la bonne organisation et le bon déroulement de la manifestation. Il convient de le compléter voire de le modifier en s'appuyant sur la Charte de la Vie Associative.

La mise à jour de l'Espace Associations sur le site de la ville

Les associations ne nous transmettent pas régulièrement les modifications à apporter sur l'annuaire du site.

Une fiche de renseignements à compléter leur est envoyée tous les 12/18 mois afin que le service puisse actualiser le site et permettre ainsi aux administrés d'avoir des informations à jour.

Les Manifestations

- Conférence sur les économies énergétiques.
- Conférence sur la Charte de la Vie Associative/ateliers avec les associations.
- Printemps des jumelages en avril 2023 organisé en lien avec le Comité de Jumelage et ses 4 sections et nos 5 villes jumelles.

- Forum des associations.
- Dîner des Présidents (es) et remise des palmes du bénévolat.
- Organisation du Téléthon La vie associative propose de mobiliser davantage les acteurs associatifs, les commerçants, les jeunes... en lien avec la coordinatrice du Téléthon 94, autour d'un véritable projet pour cette manifestation dans un grand élan de solidarité. Regrouper les actions et leur donner dans la ville une plus grande visibilité.

## **b. Démocratie participative et Citoyenneté**

### **Bilan 2022**

Suite à l'installation des conseils de quartier le 11 décembre 2021, le service Information Démocratie Participative et Citoyenneté s'est attelé à insuffler l'énergie nécessaire à leur développement. Depuis un an, 100 Conseillers de quartier sont engagés dans cette instance de participation locale.

Différentes rencontres ont ainsi été proposées de manière ciblée afin de répondre aux enjeux de déploiement de ces cinq nouvelles instances : sensibilisation aux enjeux de la Démocratie Participative, réalisation de diagnostics exploratoires sur les cinq quartiers, élections des cinq équipes d'animation, tenues de réunions publiques, mise en œuvre des premières propositions des conseillers et réunions de travail régulières des conseils de quartier avec des aménagements dans certains quartiers.

En parallèle, la Municipalité a mis en service une plateforme citoyenne <https://lafabriquecitoyenne.charenton.fr/fr-FR/> pour accompagner cette démarche participative. Ce site comptabilise en l'espace d'un an près de 1000 abonnés.

### **Perspectives 2023**

#### Des Conseillers de quartier impliqués dans la vie locale :

- Association d'un à plusieurs conseillers sur certains projets structurants (Participation aux réflexions sur les projets de végétalisation...)
- Participation d'un à plusieurs membres des conseillers de quartier au comité de suivi du budget participatif
- Génération de groupes de travail et de réunions par thématiques inter quartier (environnement, espace de l'enfant dans la ville, dynamisation et activités culturelles)

#### Le Budget Participatif Charentonnais

Conformément à ses engagements, la Ville de Charenton opte pour le déploiement d'un Budget Participatif municipal à compter de 2023. Dans ce cadre, un travail préalable en interne a permis de définir et d'arbitrer le cadre, la nature et le fonctionnement de cet outil.

L'ensemble du service Information Démocratie Participative et Citoyenneté, l' élu référent et le Maire ont élaboré, durant plusieurs mois, les grandes lignes de ce nouveau dispositif participatif ( détermination de l'enveloppe, des instances de pilotages, des critères de recevabilité et de faisabilité, de la gestion de projets...).

Cette volonté de développer la démocratie participative locale amène la Commune à consacrer ainsi une enveloppe de 400 000 euros sur deux années, soit deux exercices budgétaires :

- 250 000 euros seront consacrés à des projets relevant de critères géographiques avec au moins un projet lauréat par quartier. Il s'agit des 5 quartiers de la ville : Valmy, Bercy, Pasteur, Pont et Centre. 50 000 euros constituera le coût maximal par projet lorsqu'il est localisé géographiquement
- 150 000 euros seront affectés à la réalisation de projets valables à l'échelle de la ville.

Toute personne habitant à Charenton et âgée de 16 ans ou plus, sans condition de nationalité, pourra participer.

## **IX. Le DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉCOLOGIE URBAINE**

### **Bilan 2022**

En 2022, l'accent a été mis sur la démarche d'écoresponsabilité de la Ville ainsi que la mise en œuvre de l'année 1 du Plan Vélo, tout en poursuivant les actions de végétalisation de la Ville et de sensibilisation du grand public aux enjeux de la transition écologique.

Les réalisations 2022 sont les suivantes :

#### Mobilités durables

Déploiement d'aménagements, de services et d'aides financières accompagnés d'événements de sensibilisation en faveur du vélo :

- Nouveaux aménagements cyclables, généralisation du double sens cyclable et création de nouvelles places de stationnements pour vélos.
- Installation de 6 bornes de gonflage et 2 bornes de réparation en libre-service.
- Poursuite de l'attribution d'aides financières à destination des Charentonnais : financement du marquage antivol et Pass Vélo à destination des foyers les plus modestes, en partenariat avec le CCAS.
- Organisation des cours d'apprentissage du vélo pour adultes au printemps 2022.
- Mise à disposition d'un local à l'association Roues Libres pour l'organisation d'ateliers d'autoréparation pour vélos.
- Organisation d'une Bourse aux vélos, d'un défi Vélo, et autres animations autour du vélo dans le cadre de Mai à Vélo.
- Reconduction de l'adhésion au Club des villes et territoires cyclables.
- Achat de vélos pour la nouvelle Bridage Salubrité et Propreté de la Police Municipale.
- Achat d'un vélo adapté pour le transport des seniors pour le CCAS.

Actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants :

- Reconduction du partenariat avec l'association Wimoov pour accompagner les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et responsable.

Démarche de responsabilité sociale et environnementale de la Municipalité

- Organisation d'un séminaire de formation aux enjeux de la transition écologique et solidaire à destination des agents et élus municipaux.
- Action de sensibilisation des services sur les activités émettant des gaz à effet de serre, environ 300 agents y ont participé.
- Réalisation du bilan carbone de la Ville et élaboration d'un plan d'action pluriannuel de réduction des émissions de gaz à effets de serres générées par les activités municipales de façon à s'inscrire dans la trajectoire des accords de Paris.
- Lancement d'un réseau « d'écopulseurs », référents de la démarche d'écoresponsabilité de la Ville dans les services.
- Accompagnement par un cabinet spécialisé pour renouveler notre marché de produits d'entretien avec des produits écolabellisés sans perturbateurs endocriniens.

Consommation responsable et actions de sensibilisation transverses

- Maintien de l'organisation de collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois.
- Organisation d'une ressourcerie éphémère accompagnée par des animations et sensibilisation à l'économie circulaire et solidaire dans le quartier de Bercy.
- Maintien de la collecte de matériel d'écriture usagés pour recyclage.
- Organisation de conférences et balades thermiques à destination des copropriétaires, en partenariat avec l'ALEC-MVE.
- Organisation de la Fête de l'environnement et du développement durable 2022 sur une semaine (en remplacement de la Journée du développement durable).
- Poursuite du Défi Familles 0 déchet avec le Territoire Paris Est Marne et Bois sur l'année 2021-2022.
- Participation au Défi écocitoyen, porté par le Territoire Paris Est Marne et Bois et l'ALEC-MVE, pour former les animateurs d'ALSH à la sensibilisation des enfants aux enjeux de la transition écologique et solidaire, sur l'année scolaire 2021-2022.
- Poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

## Perspectives 2023

En 2023, l'accent sera mis sur le maintien et la consolidation des actions initiées en 2022 ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la démarche d'écoresponsabilité. La Municipalité a pour objectif de déployer les projets suivants :

### Mobilités durables

Le déploiement des actions votées dans le cadre du Plan-Vélo 2022-2024 :

- Réalisation de nouveaux aménagements cyclables, mise en place de la signalisation tricolore lumineuse.
- Déploiement de stationnements sécurisés vélo.
- Poursuite de l'attribution d'aides financières à destination des Charentonnais : financement du marquage antiviol et Pass'Vélo à destination des foyers les plus modestes, en partenariat avec le CCAS.
- Reconduction de la Bourse aux vélos & autres animations dans le cadre de Mai à vélo.
- Reconduction des cours d'apprentissage du vélo pour adultes, pour un public plus large.
- Lancement du Savoir rouler à vélo par le Pôle Famille pour l'année scolaire 2022-2023.
- Campagne de sensibilisation sur le partage de la rue et le respect du code de la route en partenariat avec la Police Municipale.
- Réalisation d'une brochure « Plan vélo ».
- Elaboration d'un plan de mobilité de l'administration (mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique, développement du covoiturage, mise en place du forfait mobilités durables, etc).
- Mise en place d'une procédure de prise en charge des vélos abandonnés avec récupération par l'association Roues Libres dans une démarche de réemploi.
- Lancement d'un service de prêt de vélos aux foyers modestes par le biais du Petit Plus et du Service Jeunesse.

Des actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants :

- Poursuite de l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux et mutualisation des véhicules

Démarche de responsabilité sociale et environnementale de la Municipalité

- Animation du réseau d'écopulseurs, agents référents de la démarche d'écoresponsabilité dans les services, pour continuer à sensibiliser les agents aux enjeux de la transition écologique et faire évoluer les pratiques professionnelles individuelles.
- Mise en œuvre du plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités municipales.
- Accompagnement par un cabinet spécialisé pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans les écoles.
- Évolution du marché des fournitures vers des produits plus écoresponsables.
- Déploiement de corbeilles de tri sélectif dans tous les équipements municipaux, en partenariat avec ParisEstMarne&Bois.

Nature en ville

- Déploiement du plan d'action en faveur des animaux en ville (réfection des canisettes, étude de faisabilité d'un caniparc, carte « mon animal est seul à la maison », organisation de séances de médiation animale, etc)

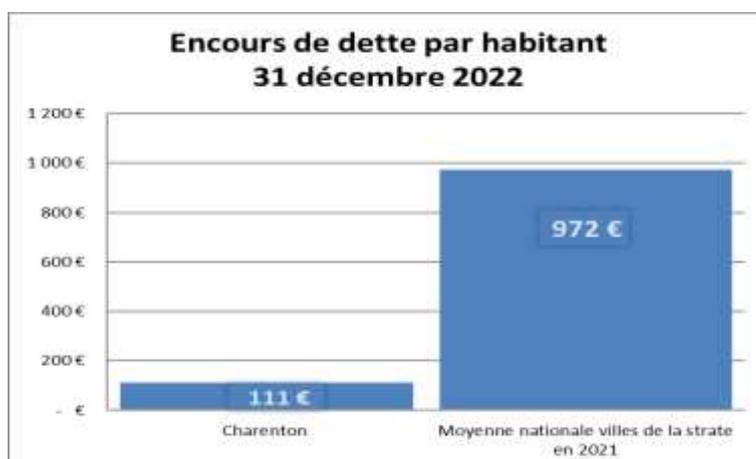
Consommation responsable et actions de sensibilisation transverses

- Expérimentation d'un chèque alimentaire permettant aux foyers modestes d'acheter des produits bio ou locaux auprès de commerces charentonnais.
- Accompagnement des commerçants dans une démarche d'écoresponsabilités.
- Maintien des collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois.
- Maintien de la collecte de matériel d'écriture usagés pour recyclage.
- Organisation de ressourceries éphémères accompagnées par des animations et sensibilisation à l'économie circulaire et solidaire.
- Organisation de conférences et balades thermiques à destination des copropriétaires, en partenariat avec l'ALEC-MVE.
- Organisation de la Fête de l'environnement et du développement durable 2022.
- Poursuite du Défi Familles 0 déchet avec le Territoire Paris Est Marne et Bois sur l'année 2023-2024.
- Création sur le site internet municipal d'une rubrique « Agir au quotidien » regroupant les solutions locales pour aider à passer à l'action en adoptant un mode de vie plus soutenable.

## X. LA DETTE

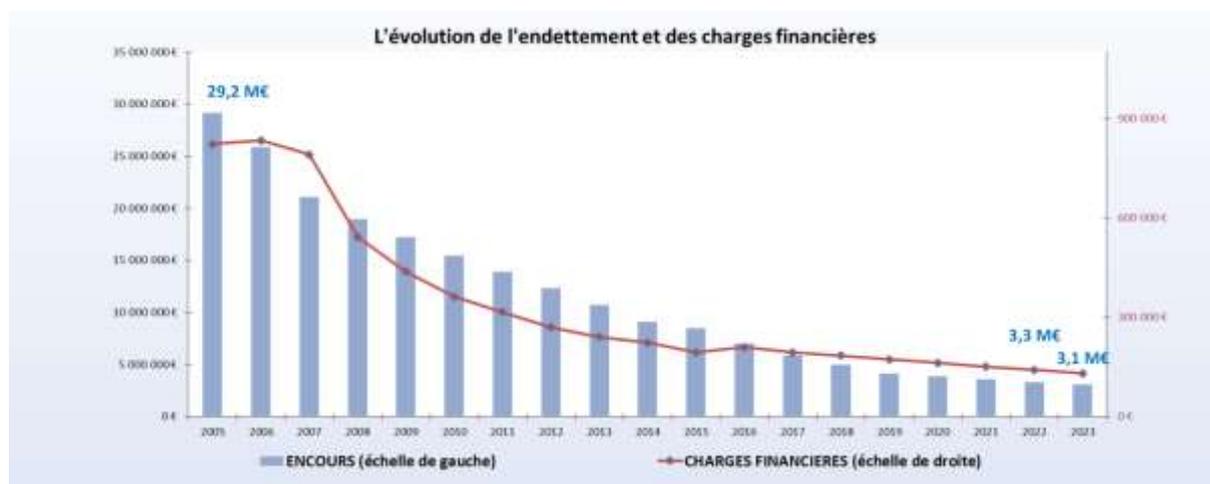
### Le niveau d'endettement en 2022

La ville de Charenton-le-Pont détient un très faible niveau d'endettement. En effet, la dette n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 17ème année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2022.



L'encours de dette par habitant est inférieur de près de 9 fois du niveau moyen national des communes de même strate (20 000 – 50 000 habitants) avec un niveau de 111 € par habitant contre 972 €.

Au 31 décembre 2022, son encours global s'établit à seulement 3,3 M€. Cet encours descendra pour atteindre un niveau de 3,1 M€ fin 2023, la commune remboursant 271 K€ de charges en capital.



Le niveau de charges en intérêts est également très faible puisqu'il s'élève à 111 K€ en 2022 et ne sera plus que de 130 K€ en 2023.

### Une forte capacité de désendettement :

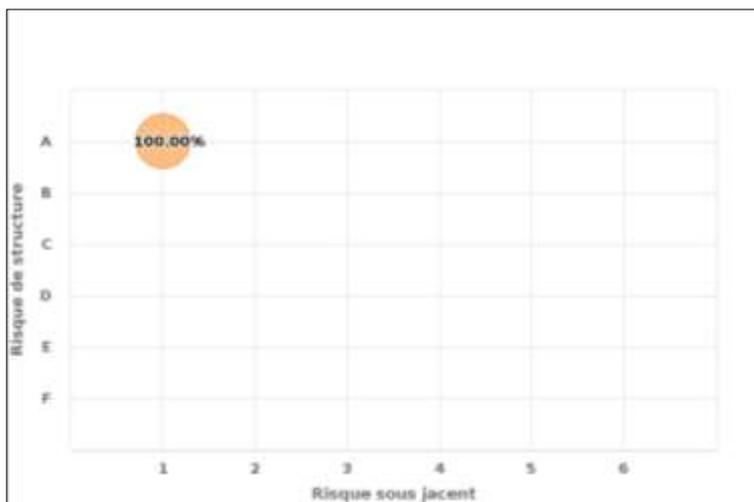
Ce très faible niveau d'endettement permet à la commune de Charenton d'enregistrer un faible ratio de désendettement. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre le niveau d'épargne dégagé par la ville et son encours de dette.

Il s'est élevé à 0,5 en 2021 et devrait se situer à 0,9 en 2022, ce qui signifie que la ville serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année.

### Une dette sécurisée :

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

La structure d'exposition au risque de la dette de la ville de Charenton n'est pas risqué puisque 100 % de son encours est classé A selon la classification Gissler :



### Répartition et coût de la dette

La ville a toujours veillé à une répartition équilibrée entre ses prêteurs et ses types de taux variables ou fixes. La dette est répartie à 100 % sur des taux fixes. Le taux moyen de la dette se situera à 3,96 % au 31/12/2022. La ville détient encore 3 lignes de prêts ainsi réparties :

PRETEUR	Année de réalisation	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux	Montant initial	Charte de bonne conduite
CREDIT FONCIER	2005	1 190 525	12,08	Taux fixe à 4.19 %	2 038 707	1A
CREDIT FONCIER	2004	1 773 789	11,08	Taux fixe à 3.76 %	3 353 658	1A
CREDIT AGRICOLE	2016	365 015	4,05	Taux fixe à 4.1 %	843 978	1A
<b>Total général</b>		<b>3 329 330</b>			<b>6 236 343</b>	

### Profil d'extinction de la dette

Les profils d'extinction détaillés des annuités et des remboursements du capital restant dû présentés dans les graphiques ci-dessous précise que la fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035.

Par ailleurs le niveau annuel de l'annuité de dette s'établira de 2022 à 2026 à 401 K€. Son niveau descendra à 307 K€ à partir de 2028 du fait du remboursement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole.



## XI. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE LA VILLE

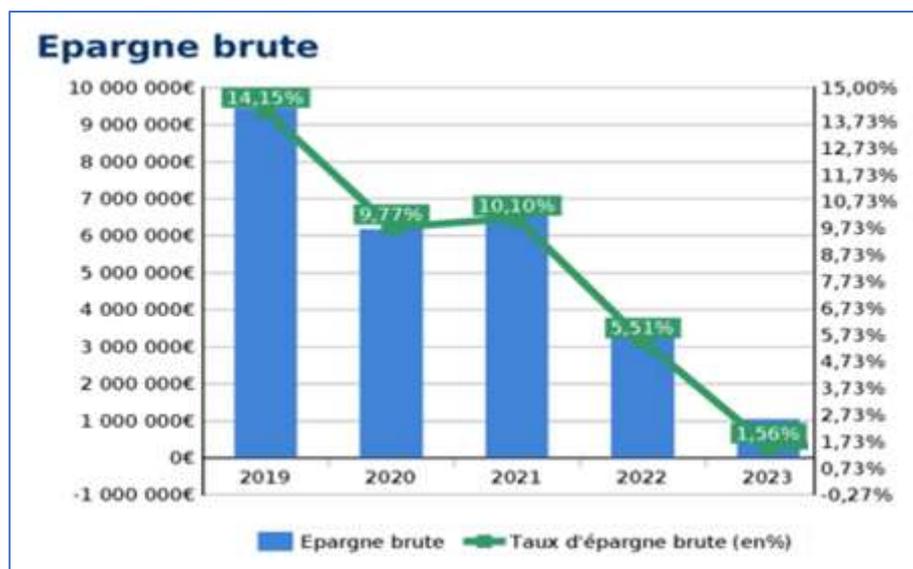
Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. S'agissant de recettes exceptionnelles, les cessions d'immobilisations sont retirées.

L'Épargne de gestion : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'Épargne brute : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

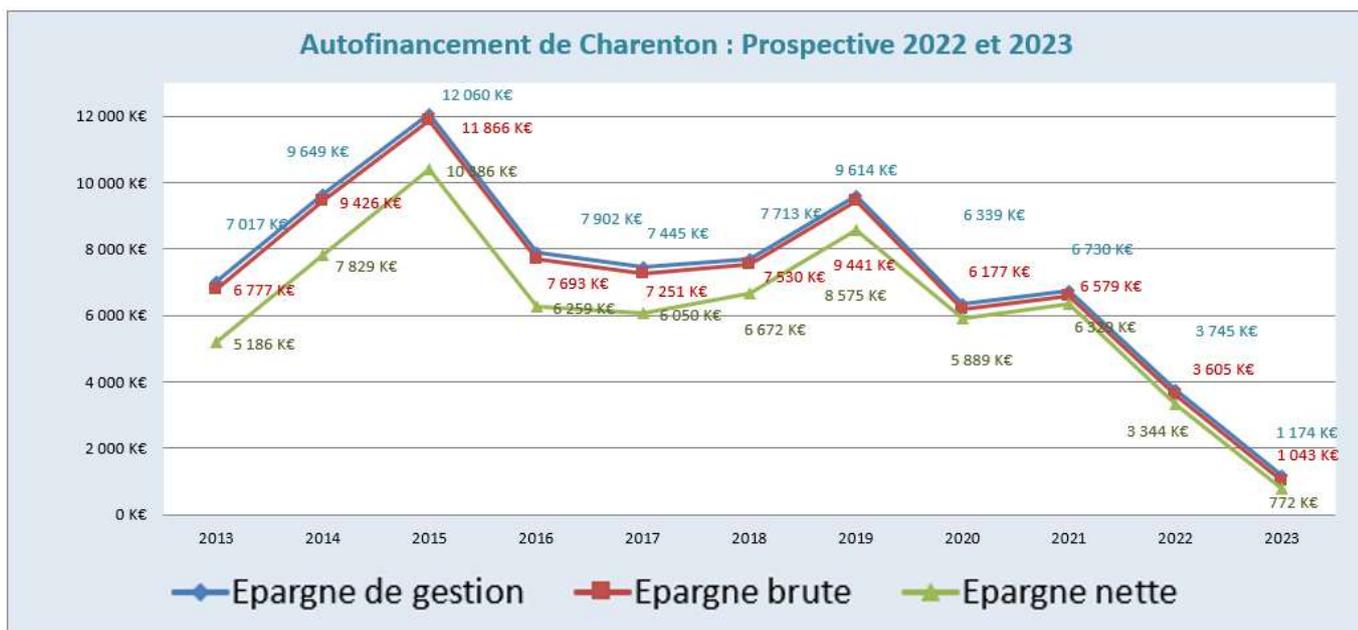
Épargne nette : l'Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Si les niveaux de notre épargne brute ont été préservés jusqu'en fin 2021 à 10,10 %, il ne fait pas de doute qu'ils vont fortement chuter à compter de 2022. Charenton connaîtra une baisse nette de son épargne brute à compter de 2023.



Sous les effets de la crise énergétique et de la revalorisation des dépenses de personnel, notre épargne brute serait de 5.51 % en 2022 et baisserait encore en 2023 à 1,56 %.

### Présentation des différents niveaux d'épargne en K€ depuis 2013



Notre niveau d'épargne brute s'est établi à un niveau de 6,58 millions d'euros en 2021 et devrait atteindre un niveau de 3.60 M€ en 2022, ce qui représente une chute de 45 %.

Le niveau d'épargne brute pressenti pour 2023 chuterait encore de 71 % pour s'établir à 1,04 M€.

La ville va pouvoir aborder ces périodes difficiles en puisant sur son fonds de roulement c'est-à-dire le cumul des excédents qu'elle a reporté.

Si elle n'avait pas été prévoyante, elle se serait vue contrainte d'augmenter ses taux de fiscalité pour équilibrer la section de fonctionnement du budget 2023.